

# GR4



## RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

ANNÉE 4 - DU 1/09/18 AU 31/08/19

# TouGo

Tous vos déplacements dans Le Grésivaudan

# Table des matières

<b>1. Le contexte</b>	<b>3</b>
<b>2. Les faits marquants</b>	<b>4</b>
2.1 Application de la nouvelle gamme tarifaire	4
2.2 Restructuration du réseau TouGo	4
2.3 Rencontre dans les établissements scolaires	5
2.4 Opération « sécurité » dans les collèges	5
2.5 Lancement du SKIBUS	5
2.6 Rencontre dans les entreprises conventionnées	6
2.7 Lancement de la Nav'Pro A	7
2.8 Correspondance entre les lignes G2/C1	7
2.9 Lancement de la G'Lac	8
2.10 Accès aux outils numériques	8
<b>3. L'offre kilométrique</b>	<b>9</b>
3.1 Plan du réseau 2018-2019	9
3.2 Offre kilométrique année 4	10
3.3 Evolution de l'offre kilométrique	12
<b>4. Les ventes et les recettes</b>	<b>13</b>
4.1 Ventes et recettes année 4	13
4.2 Evolution des recettes	14
<b>5. La fréquentation</b>	<b>16</b>
5.1 Fréquentation par ligne année 4	16
5.2 Fréquentation par titre année 4	19
5.3 Evolution de la fréquentation par ligne	21
5.4 Evolution de la fréquentation par titre	23
<b>6. La qualité de service</b>	<b>24</b>
6.1 Démarche qualité	24
6.2 Réclamations année 4	25
6.3 Evolution des réclamations	26
<b>7. Le Transport A la Demande</b>	<b>27</b>
7.1 Service sur réservation année 4	27
7.2 Evolution du service sur réservation	29
7.3 Service TPMR année 4	30
7.4 Evolution du service TPMR	30
<b>8. La sécurité</b>	<b>31</b>
8.1 Contrôles année 4	31
8.2 Evolution des contrôles et de la fraude	31
<b>9. Le parc de véhicules</b>	<b>32</b>
9.1 Typologie de véhicules	32
9.2 Bilan carbone	34
<b>10. Les pièces administratives et financières</b>	<b>35</b>
10.1 Liasses fiscales	35
10.2 Règles et méthodes comptables	39
10.3 Attestation fiscale	42
10.4 Attestation URSSAF	43
10.5 Attestations assurances	45
10.6 Personnel au 31/08/2019	57



# 1. Le contexte

Il s'agit d'une Délégation de Service Public (DSP) de transport public collectif de voyageurs pour le compte de la Communauté de Communes Le Grésivaudan composée de 43 communes.

**Le contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 31 août 2022.**

La rémunération du délégataire est basée sur :

- Une partie fixe ;
- Une partie variable en fonction de ses performances en termes de qualité de service et de fréquentation du réseau.

Le délégataire G'R4 assure l'exploitation des services transports.

Quatre sous-traitants réalisent les services :

- Cars Philibert assure 62% des services ;
- CarPostal assure 25% des services ;
- Dalbon Goulaz assure 7 % des services ;
- Europe Autocar assure 6% des services.

**Le présent rapport du délégataire correspond à l'année 4 du contrat, soit du 01/09/2018 au 31/08/2019.**

## 2. Les faits marquants

### 2.1 Application de la nouvelle gamme tarifaire

En septembre :

La nouvelle gamme tarifaire a été mise en place au 01/01/2018. Cependant, pour les abonnements annuels scolaires, la modification a eu lieu au 01/09/2018, et notamment avec la création du Pass scolaire à 40€. Le réseau TouGo a diffusé 6000 formulaires dans les établissements scolaires à l'été 2018 pour informer des nouveaux tarifs à la rentrée de septembre et de la tarification solidaire.

**Comment fonctionne la carte OURA ?**  
La carte OURA est un support nominatif sur lequel vous pouvez charger des titres du réseau TouGo, mais aussi des titres Transisère ou TER de la région Grenobloise. La carte OURA n'est donc pas un titre de transport, et sans titre chargé dessus, vous ne pouvez pas voyager.

**Comment circuler toute l'année avec TouGo ?**  
Avec l'abonnement MOINS DE 26 ANS, circulez sur les lignes régulières TouGo et Transisère, dans les limites du Grésivaudan et lignes à vocation scolaire TouGo.

**Comment m'abonner ?**  
SI VOUS ÊTES DÉJÀ TITULAIRE D'UNE CARTE OURA DE MOINS DE 5 ANS (c'est-à-dire valable au-delà du 31/08/2020)  
Gagnez du temps en rechargeant votre carte OURA sur la boutique TouGo.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE OURA + ABBONNEMENT**  
Je n'ai pas de carte OURA  
Je n'ai pas de carte OURA je joins un règlement de 5 €, une photo d'identité récente et une copie de la pièce d'identité ou du livret de famille.  
Je choisis l'abonnement (en cochant la case) :

Abonnements	Tarifs
Annuel moins de 26 ans <sup>1</sup>	130 €
Annuel moins de 26 ans QF 011-1100 <sup>1,2</sup>	110 €
Annuel moins de 26 ans QF 643-650 <sup>1,2</sup>	85 €
Annuel moins de 26 ans QF 401-640 <sup>1,2</sup>	65 €
Annuel moins de 26 ans QF + 401 <sup>1,2</sup>	40 €
Pass scolaire <sup>3</sup>	40 €

**Comment bénéficier de la tarification solidaire ?**  
La tarification solidaire s'applique en fonction du Quotient Familial (QF) du foyer de l'abonné, calculé selon les revenus du foyer (fiscal). Les réductions suivantes seront accordées à tous les membres du foyer.

**Vous n'êtes pas ALLOCATAIRE CAF**  
Si vous n'êtes pas allocataire CAF, estimez votre Quotient Familial (QF) de la façon suivante :

* CALCUL DU NOMBRE DE PARTS	PARTS
Couleur ou personne seule	2
Partenaire (cotejoint)	0,5
Enfant à charge	0,5
Par enfant rattaché par un autre parent	0,5

**Vous êtes ALLOCATAIRE CAF**  
Pour bénéficier d'une réduction, présentez-vous en agence TouGo, muni des pièces justificatives suivantes :

- L'attestation de paiement CAF du mois en cours ou du mois précédent
- La pièce d'identité du référent fiscal
- Le dernier avis d'imposition au nom du référent fiscal.

### 2.2 Restructuration du réseau TouGo

En septembre :

Le réseau TouGo a été restructuré au 01/09/2018 pour répondre aux besoins des usagers tout en optimisant les coûts de fonctionnement dans une période de rationalisation des dépenses publiques. Cette réorganisation a permis notamment de renforcer la desserte des établissements scolaires avec les lignes structurantes et la desserte des zones d'emplois avec les navettes.

**COMMENT FONCTIONNE LA CARTE OURA ?**  
La carte OURA est un support nominatif sur lequel vous pouvez charger des titres du réseau TouGo, mais aussi des titres Transisère, TER ou TAG de la région Grenobloise. La carte OURA n'est donc pas un titre de transport, mais un support, et sans titre chargé dessus, vous ne pouvez pas voyager.

**TouGo UN CENTRÉ DE SERVICES À DISTANCE**  
www.tougo.fr  
- Horaires par ligne et par arrêt  
- Points des lignes  
- Infos horaires  
- Actualités

**Boutique en ligne**  
Depuis le site, accédez à la boutique en ligne TouGo pour charger vos titres de transport, acheter votre carte OURA, ou acheter des titres de transport. Le tout en ligne, le tout facile et accessible 24h/24 et 7j/7.

**Calculateur d'itinéraires**  
Sélectez votre itinéraire, calculez rapidement votre itinéraire. Tous les modes de déplacement sont pris en compte (bus, tram, vélo, train, marche à pied...).

**Alerte SMS**  
Pour cette information en temps réel et personnalisé, ajoutez votre numéro de téléphone à votre profil TouGo. Vous recevrez ainsi des alertes par SMS gratuitement sur les événements de votre ligne et sur les actualités.

**TouGo, UN SERVICE À VOTRE RYTHME !**

Agence TouGo (Mobi-G)  
1846, rue de Bellefontaine - 38020-CROLLES  
Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 13h00  
☎ 04 76 00 25 10 10

## 2.3 Rencontre dans les établissements scolaires

### **En octobre :**

GR4 était présent dans tous les collèges et les lycées du territoire pour échanger avec les chefs d'établissements, les fédérations des parents d'élèves, et parfois des élus, sur l'offre de transport et la gamme tarifaire mises en place depuis la rentrée de septembre. Ces rencontres ont permis de faire un bilan de la rentrée et d'apporter des précisions sur la nouvelle organisation du réseau TouGo : sur les lignes, les horaires, la double rotation des lignes scolaires (matin et soir), le fonctionnement du Pass scolaire (valable uniquement en période scolaire avant 9h00/après 16h00 avec 1 aller-retour par jour)...

## 2.4 Opération « sécurité » dans les collèges

### **En novembre :**

L'opération « sécurité », pilotée par un formateur agréé de CarPostal, a eu lieu auprès de tous les sixièmes des 7 collèges du Grésivaudan, soit auprès de 1 000 collégiens. Cette action de sensibilisation sur le transport scolaire a permis de diffuser le nouveau film TouGo, réalisé à l'été 2018, et de mettre les jeunes en situation dans un car scolaire (évacuation d'urgence, validation à bord, ceinture de sécurité...). Un cadeau, sur le thème de la sécurité : « *je suis bien vu avec TouGo* », a été remis à chaque collégien.



## 2.5 Lancement du SKIBUS

### **En décembre :**

La communication de l'offre SKIBUS, via le dépliant, a été réalisée auprès des mairies, dépositaires, gares, offices de tourisme, établissements scolaires... Ce dépliant a été modifié à la demande des stations du Grésivaudan pour améliorer sa lisibilité (nouvelles couleurs pour les différentes périodes), notamment pour les vacances scolaires avec les 3 zones.

En complément, une vidéo promotionnelle sur le service SKIBUS a été réalisée et diffusée en janvier, notamment sur le site internet TouGo et la page Facebook du Grésivaudan



## 2.6 Rencontre dans les entreprises conventionnées

### En mars :

La collectivité a mis en place une nouvelle convention PDMIE en janvier 2019 pour les entreprises situées dans la zone d'activités de Crolles/Bernin. A cette occasion, GR4 est intervenu dans ces entreprises pour échanger sur le réseau TouGo avec les référents PDMIE et les salariés, sous forme de table ronde ou de stand.



GR4 était également présent dans les entreprises conventionnées PDM qui sont situées sur Inovalée (Montbonnot/Meylan).

## 2.7 Lancement de la Nav'Pro A

### En avril :

L'inauguration de la ligne Nav'Pro, à destination des salariés du secteur sud du Grésivaudan (Grande Ile, La Bâtie, Isiparc), a été réalisée en compagnie de certains élus du territoire et du Président du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de la métropole grenobloise).

Le lancement de cette nouvelle ligne a donné l'occasion au réseau TouGo de rebaptiser son offre dédiée aux entreprises : Nav'Pro A rejoint ainsi la Nav'Pro B, déjà existante depuis septembre 2018 entre la gare de Brignoud et la zone d'activités de Crolles/Bernin.

Une identité visuelle a été créée spécifiquement pour ce service avec un flyer distribué sur le secteur, un emailing envoyé aux entreprises desservies, une animation graphique (motion design) diffusée sur le site internet TouGo et la page Facebook du Grésivaudan...



## 2.8 Correspondance entre les lignes G2/C1

### En juin :

Lors de la restructuration du réseau en septembre 2018, la ligne G2 a été prolongée jusqu'à l'arrêt BEALIERES de la C1 sur la commune de Meylan. Afin de promouvoir cette correspondance de la ligne C1 du réseau TAG avec la ligne G2 du réseau TouGo, une campagne de communication a été menée sur le mois de juin (flyers, street marketing, stickers, habillage de l'abribus BEALIERES...).





## 2.9 Lancement de la G'Lac

### En juillet :

Pour desservir la base de loisirs de La Terrasse l'été, le réseau TouGo a proposé 2 lignes G'Lac pendant les vacances scolaires de juillet et août dans la vallée du Grésivaudan. GR4 a fait la promotion du service à travers une communication estivale à destination des jeunes : « J'peux pas, j'ai Lac ! ».

Les clients ont pu apprécier le visuel sur la vitrine de l'agence, sur les véhicules, aux arrêts, sur le site internet... Un emailing et un SMS ont été envoyés à tous les abonnés scolaires du réseau pour les informer de ce nouveau service.



## 2.10 Accès aux outils numériques

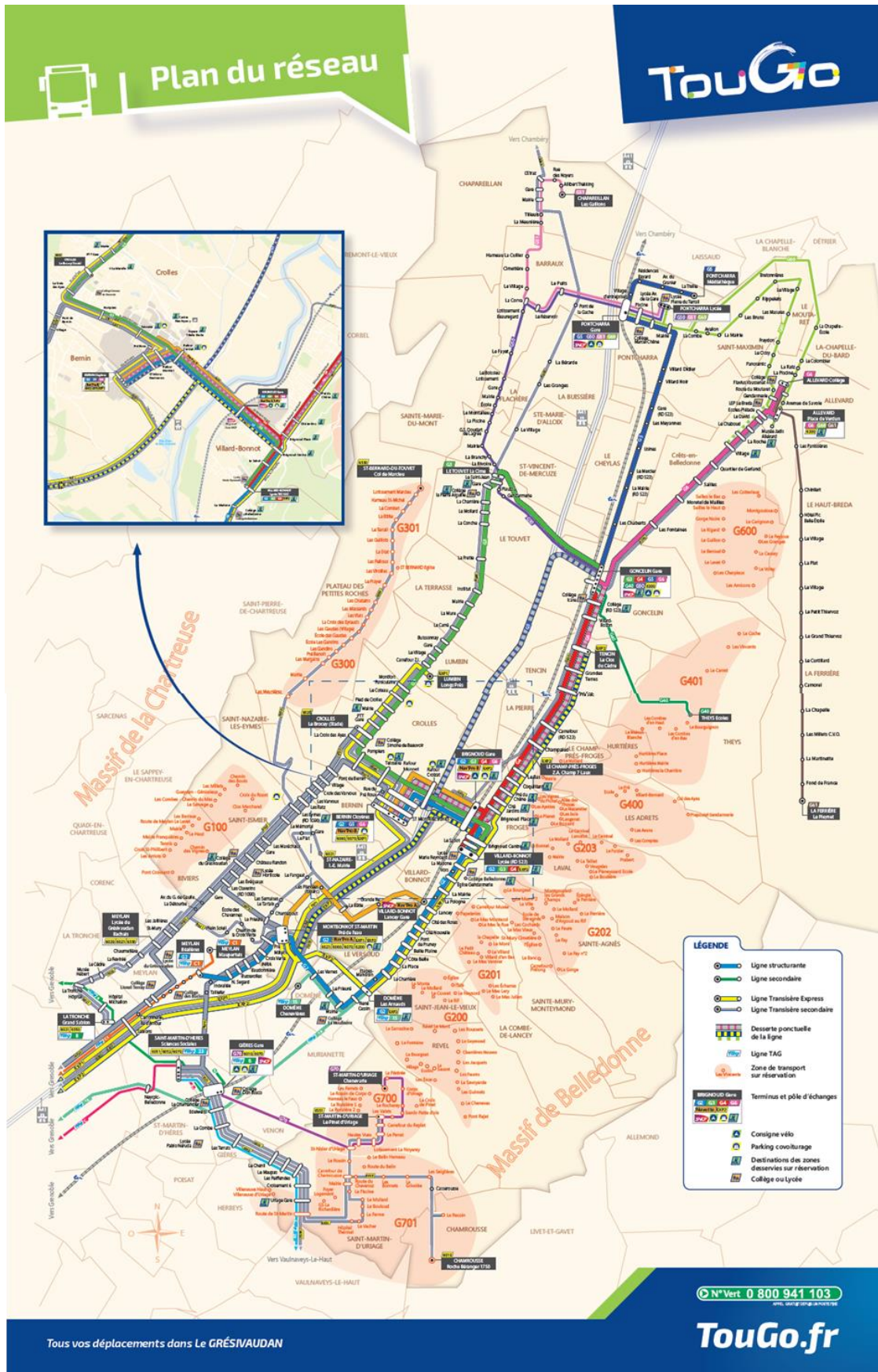
Le réseau TouGo gère 3 outils numériques pour faciliter le parcours clients.

Outils numériques	Nombre	Année 3	Année 4	Evolution n-1
Site internet	Sessions par an	172 000	176 400	3%
	Pages vues	558 300	545 800	-2%
	Utilisateurs	3 500	6 300	80%
Boutique en ligne	Ventes	1 600	2 300	44%
	Recettes (en millier €)	61	74	21%
Alerte SMS	Clients inscrits	6 350	6 870	8%
	SMS envoyés	102 600	109 300	7%

Entre l'année 3 et l'année 4, il est observé une augmentation de la fréquentation de ces outils numériques de la part des clients, avec notamment **+80%** d'utilisateurs sur le site internet TouGo.

# 3. L'offre kilométrique

## 3.1 Plan du réseau 2018-2019

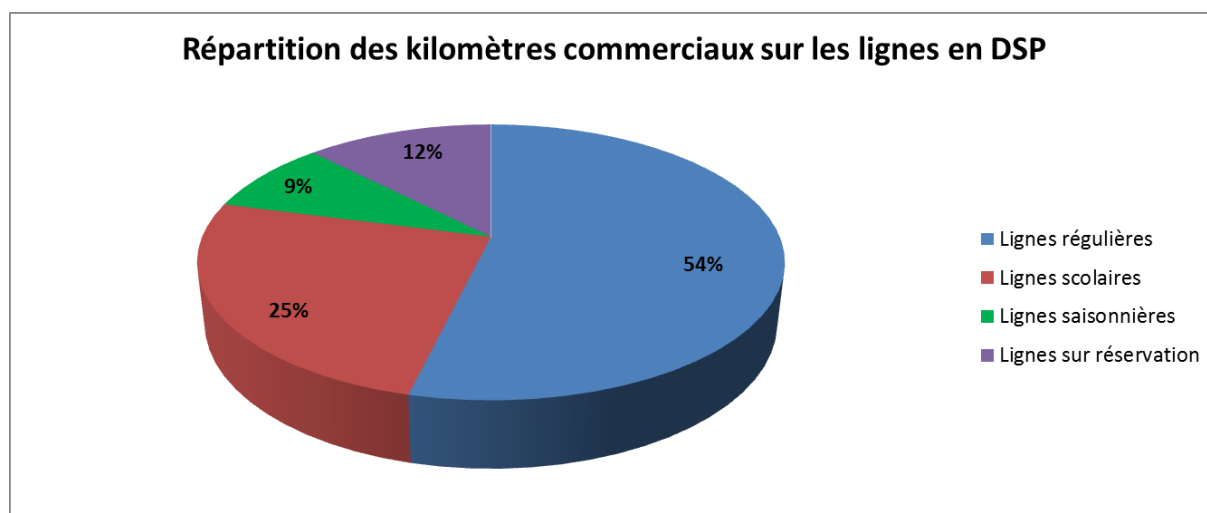


## 3.2 Offre kilométrique année 4

	Kilomètres commerciaux année 4	Part des kilomètres commerciaux
Lignes régulières DSP	605 063	37,8%
Lignes scolaires DSP	285 009	17,8%
Lignes saisonnières DSP	96 581	6,0%
Lignes sur réservation DSP	138 723	8,7%
<b>TOTAL LIGNES DSP</b>	<b>1 125 376</b>	<b>70,3%</b>
Lignes régulières en marché	374 996	23,4%
Lignes scolaires en marché	92 123	5,8%
Lignes saisonnières en marché	8 087	0,5%
<b>TOTAL LIGNES EN MARCHÉ</b>	<b>475 206</b>	<b>29,7%</b>
<b>TOTAL LIGNES</b>	<b>1 600 582</b>	<b>100%</b>

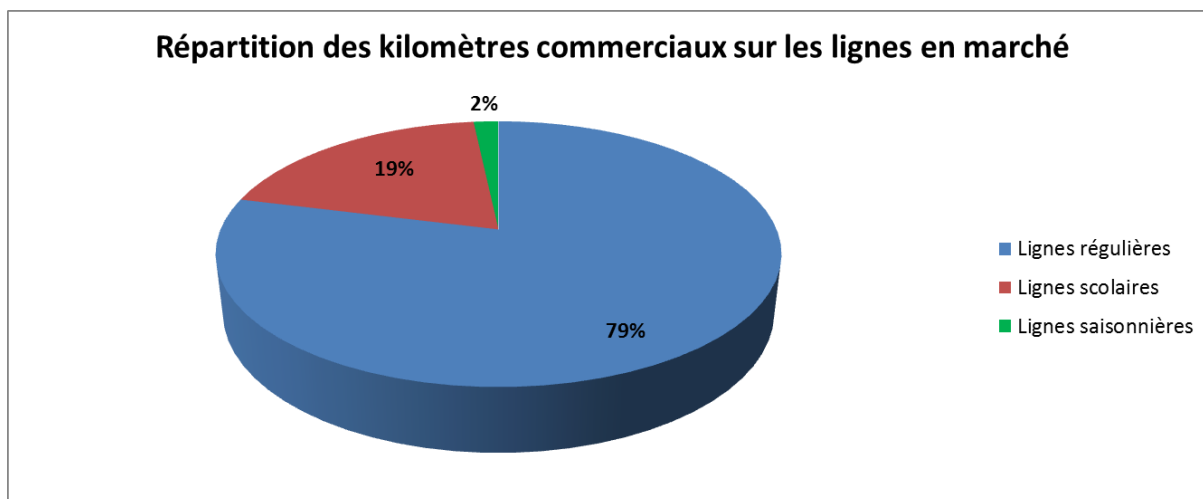
Sur les lignes en DSP, 1 125 376 kilomètres commerciaux ont été comptabilisés, dont :

- 54% sur les lignes régulières
- 25% sur les lignes scolaires
- 12% sur les lignes sur réservation
- 9% sur les lignes saisonnières



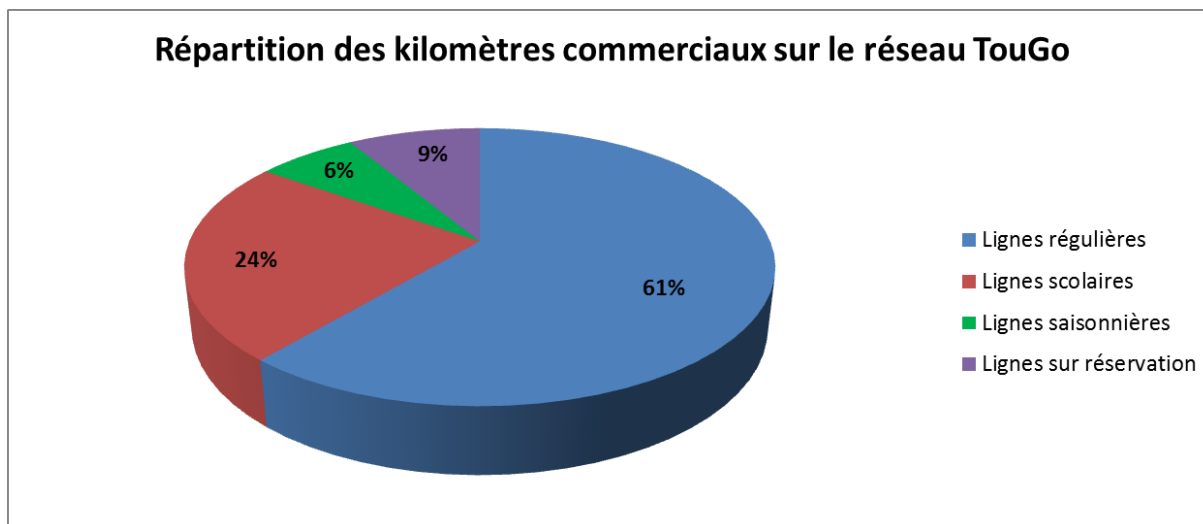
Sur les lignes en marché, 475 206 kilomètres commerciaux ont été comptabilisés, dont :

- 79% sur les lignes régulières
- 19% sur les lignes scolaires
- 2% sur les lignes saisonnières



Sur l'année 4, il a été comptabilisé 1 600 582 kilomètres commerciaux sur le réseau TouGo, dont :

- 61% sur les lignes régulières
- 24% sur les lignes scolaires
- 9% sur les lignes sur réservation
- 6% sur les lignes saisonnières

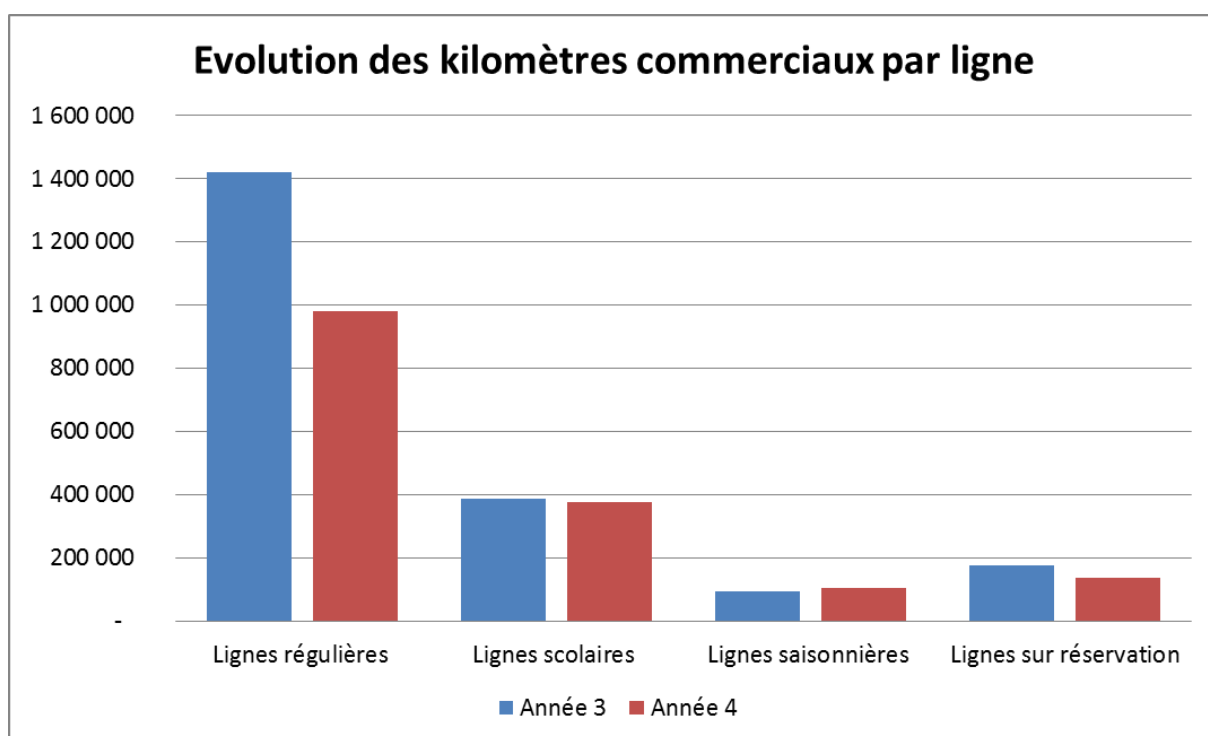


### 3.3 Evolution de l'offre kilométrique

	Kilomètres commerciaux année 3	Kilomètres commerciaux année 4	Evolution n-1
Lignes régulières DSP	1 124 279	605 063	-46%
Lignes scolaires DSP	317 128	285 009	-10%
Lignes saisonnières DSP	88 435	96 581	9%
Lignes sur réservation DSP	179 395	138 723	-23%
<b>TOTAL LIGNES DSP</b>	<b>1 709 237</b>	<b>1 125 376</b>	<b>-34%</b>
Lignes régulières en marché	298 044	374 996	26%
Lignes scolaires en marché	71 278	92 123	29%
Lignes saisonnières en marché	6 869	8 087	18%
<b>TOTAL LIGNES EN MARCHÉ</b>	<b>376 191</b>	<b>475 206</b>	<b>26%</b>
<b>TOTAL LIGNES</b>	<b>2 085 428</b>	<b>1 600 582</b>	<b>-23%</b>

Entre l'année 3 et l'année 4, il est observé une diminution des kilomètres commerciaux du réseau de **-23%**. La baisse des kilomètres commerciaux est représentative de la restructuration du réseau de septembre 2018.

Kilomètres commerciaux	Année 3	Année 4	Evolution n-1
Lignes régulières	1 422 323	980 059	-31%
Lignes scolaires	388 406	377 132	-3%
Lignes saisonnières	95 304	104 668	10%
Lignes sur réservation	179 395	138 723	-23%



Sur l'année 4, il a été comptabilisé **1 125 376** kilomètres commerciaux sur les lignes en DSP, soit **+35 000** kilomètres par rapport à l'avenant 3 du contrat. Cet écart s'explique par la mise en place de la Nav'Pro A à partir d'avril et de la G'Lac en juillet/août.

## 4. Les ventes et les recettes

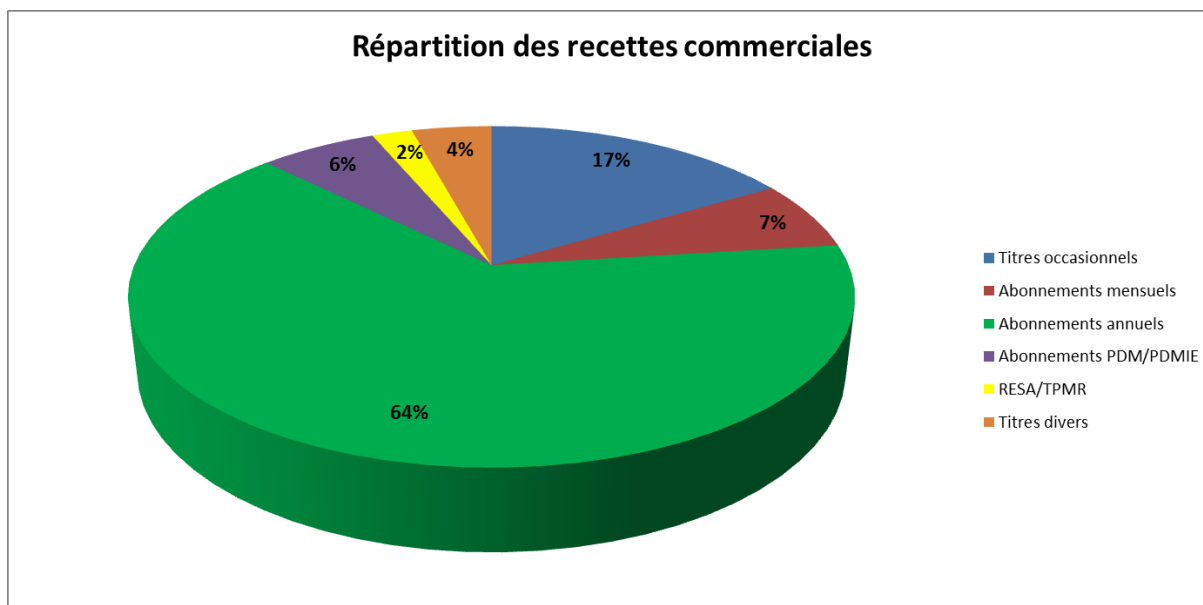
Il s'agit ici des ventes / encaissements réalisés au cours de l'année 4 par GR4. Les ventes de Tickets Unitaires sur les lignes en marché ou Transisère ne sont pas prises en compte.

### 4.1 Ventes et recettes année 4

Ventes / encaissements réalisés sur la période	Tarifs publics au 1.1.18	Ventes année 4	Recettes année 4	Part des recettes
<b>Titres occasionnels</b>		<b>62 524</b>	<b>95 967</b>	<b>16,5%</b>
Ticket Unité	1,00 €	45 225	45 225	7,8%
Carnet de 10	8,00 €	4 420	35 360	6,1%
SkiBus +26	2,00 €	2 503	5 006	0,9%
SkiBus -26	1,00 €	10 376	10 376	1,8%
<b>Abonnements mensuels</b>		<b>2 288</b>	<b>38 336</b>	<b>6,6%</b>
Abt mensuel	30,00 €	694	20 820	3,6%
Abt mensuel QF1	22,00 €	32	704	0,1%
Abt mensuel QF2	17,00 €	50	850	0,1%
Abt mensuel QF3	13,00 €	111	1 443	0,2%
Abt mensuel QF4	8,00 €	213	1 704	0,3%
Abt mensuel jeune	13,00 €	841	10 933	1,9%
Abt mensuel jeune QF1	11,00 €	13	143	0,0%
Abt mensuel jeune QF2	8,50 €	55	468	0,1%
Abt mensuel jeune QF3	6,50 €	62	403	0,1%
Abt mensuel jeune QF4	4,00 €	217	868	0,1%
<b>Abonnements annuels</b>		<b>6 328</b>	<b>375 425</b>	<b>64,4%</b>
Abt annuel tout public	300,00 €	49	14 700	2,5%
Abt annuel QF1	220,00 €	3	660	0,1%
Abt annuel QF2	170,00 €	11	1 870	0,3%
Abt annuel QF3	130,00 €	15	1 950	0,3%
Abt annuel QF4	80,00 €	43	3 440	0,6%
Abt annuel jeune	130,00 €	948	123 240	21,1%
Abt annuel jeune QF1	110,00 €	144	15 840	2,7%
Abt annuel jeune QF2	85,00 €	130	11 050	1,9%
Abt annuel jeune QF3	65,00 €	131	8 515	1,5%
Abt annuel jeune QF4	40,00 €	129	5 160	0,9%
Pass scolaire	40,00 €	4 725	189 000	32,4%
<b>Abonnements PDM/PDMIE</b>		<b>207</b>	<b>36 385</b>	<b>6,2%</b>
Abt annuel PDM 25%	225,00 €	78	17 550	3,0%
Abt annuel PDM QF1 25%	165,00 €	-	-	0,0%
Abt annuel PDM QF2 25%	127,50 €	1	128	0,0%
Abt annuel PDM QF3 25%	97,50 €	1	98	0,0%
Abt annuel PDM QF4 25%	60,00 €	-	-	0,0%
Abt annuel PDMIE 50%	150,00 €	119	17 850	3,1%
Abt annuel PDMIE QF1 50%	110,00 €	4	440	0,1%
Abt annuel PDMIE QF2 50%	85,00 €	3	255	0,0%
Abt annuel PDMIE QF3 50%	65,00 €	1	65	0,0%
Abt annuel PDMIE QF4 50%	40,00 €	-	-	0,0%
<b>RESA/TPMR</b>		<b>8 834</b>	<b>12 484</b>	<b>2,1%</b>
RESA	1,00 €	8 834	8 834	1,5%
TPMR		-	3 650	0,6%
<b>Titres divers</b>		<b>4 182</b>	<b>24 770</b>	<b>4,2%</b>
Frais de création de carte	5,00 €	1 547	7 735	1,3%
Frais de renouvellement carte (6 ans)	3,00 €	809	2 427	0,4%
Duplicata carte	8,00 €	1 826	14 608	2,5%
<b>Total TTC</b>			<b>583 367</b>	<b>100,0%</b>
<b>Titres Transisère TTC</b>		8 646	395 951	
<b>Total HT</b>			<b>507 815</b>	
<b>RECETTES TTC</b>			558 597 €	
<b>RECETTES MARCHES TTC</b>			24 013 €	
<b>TOTAL TTC</b>			<b>582 610 €</b>	

Sur l'année 4, le montant total des recettes commerciales s'est élevé à **583 367 € TTC**, dont :

- 64% sur les abonnements annuels
- 17% sur les titres occasionnels
- 7% sur les abonnements mensuels
- 6% sur les abonnements PDM/PDMIE
- 4% sur les titres divers
- 2% sur les services RESA/TPMR



Les abonnements annuels scolaires représentent 60% des recettes commerciales.

## 4.2 Evolution des recettes

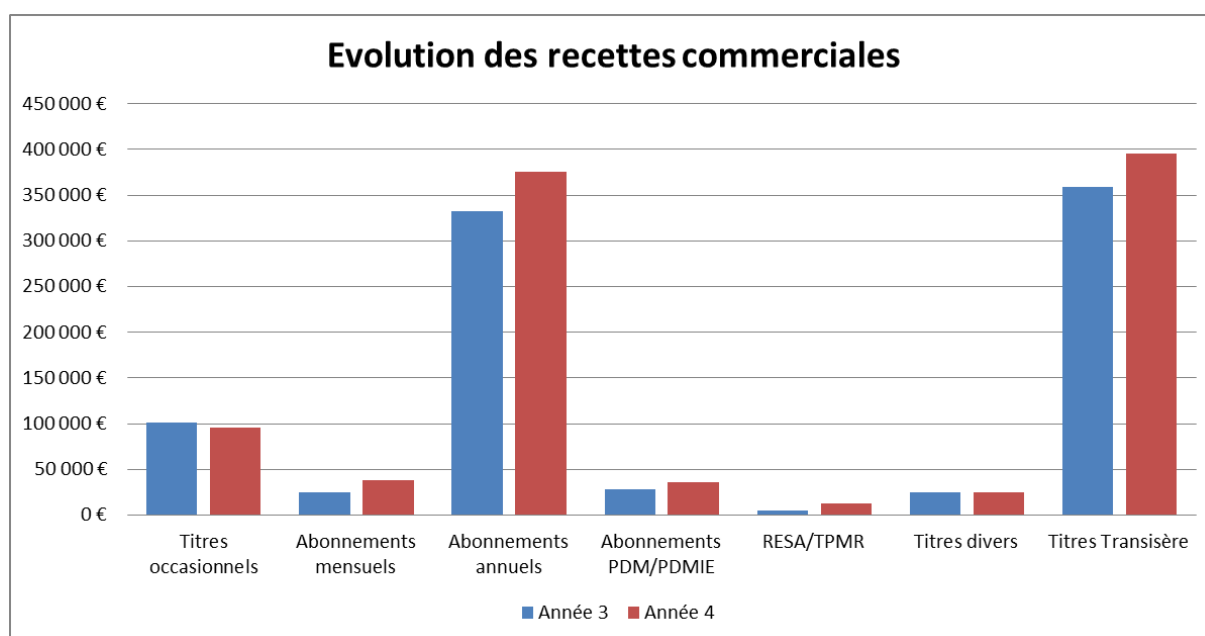
Recettes	Année 3	Année 4	Evolution n-1
<i>Titres occasionnels</i>	101 251 €	95 967 €	-5%
<i>Abonnements mensuels</i>	25 054 €	38 336 €	53%
<i>Abonnements annuels</i>	332 770 €	375 425 €	13%
<i>Abonnements PDM/PDMIE</i>	28 433 €	36 385 €	28%
<i>RESA/TPMR</i>	5 200 €	12 484 €	140%
<i>Titres divers</i>	24 360 €	24 770 €	2%
<b>Total DSP TTC</b>	<b>517 067 €</b>	<b>583 367 €</b>	<b>13%</b>
<i>Titres Transisère</i>	359 110 €	395 951 €	10%

A noter que l'évolution des ventes n'est pas pertinente dans l'analyse en raison d'un changement de la gamme tarifaire au 01/01/2018, soit sur l'année 3, avec une modification effective au 01/09/2018, soit sur l'année 4, pour les abonnements annuels.

Pour l'évolution des recettes commerciales, entre l'année 3 et l'année 4, il est observé une augmentation de **+13%** en raison de la nouvelle gamme tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les recettes sont en hausse sur tous les titres sauf les occasionnels. La diminution des recettes des titres occasionnels de **-5%** s'explique par le glissement vers les abonnements mensuels du fait de l'augmentation du Ticket Unitaire et du carnet de 10 voyages de **+100%** (0,50 cts à 1€ et de 4€ à 8€).

L'augmentation des recettes sur les lignes sur réservation (RESA/TPMR) de **+140%** s'explique par le changement des conditions d'accès au service avec l'achat d'un ticket à 1€ auprès du conducteur depuis septembre 2018. Avant cette date, l'abonnement en cours de validité était valable sur les lignes sur réservation.



**Sur l'année 4, il a été comptabilisé 583 K€ TTC de recettes commerciales, soit +4 K€ par rapport à l'avenant 3 du contrat.**



## 5. La fréquentation

La fréquentation présentée ci-après correspond au nombre de validations remontées par le système billettique. Le périmètre est l'ensemble des titres utilisés sur les lignes TouGo (en DSP et en marché) et les titres TouGo utilisés sur les lignes Transisère.

Les données de validation prises en compte proviennent des véhicules équipés de valideurs.

### 5.1 Fréquentation par ligne année 4

A partir des données billettiques	Validations année 4	Part des validations
Lignes régulières DSP	432 154	32,0%
Lignes scolaires DSP	426 885	31,6%
Lignes saisonnières DSP	14 695	1,1%
Lignes sur réservation DSP	9 693	0,7%
<b>TOTAL LIGNES DSP</b>	<b>883 427</b>	<b>65,5%</b>
Lignes régulières en marché	169 353	12,6%
Lignes scolaires en marché	51 736	3,8%
Lignes saisonnières en marché	2 968	0,2%
<b>TOTAL LIGNES EN MARCHÉ</b>	<b>224 057</b>	<b>16,6%</b>
<b>TOTAL LIGNES TRANSISERE</b>	<b>241 836</b>	<b>17,9%</b>
<b>TOTAL LIGNES</b>	<b>1 349 320</b>	<b>100%</b>

**Sur l'année 4, sur la base des données issues du système billettique, il a été comptabilisé 1 349 320 validations sur le réseau TouGo.**

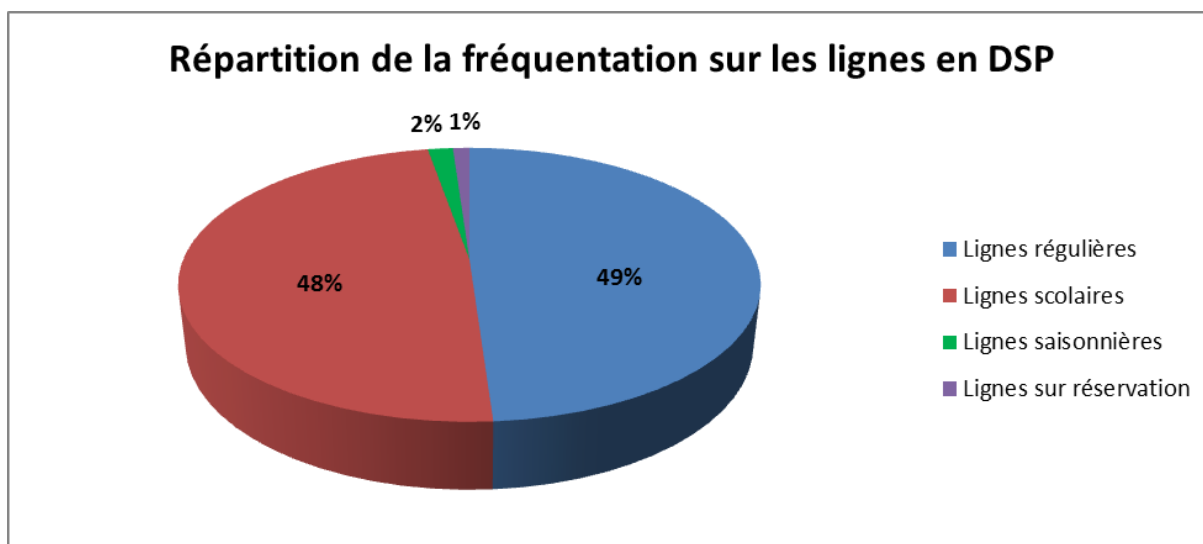
Les données issues du système billettique ne sont pas totalement représentatives de la fréquentation du réseau TouGo qui ne prend pas en compte les circuits scolaires non équipés de valideurs et les jeunes scolarisés en primaire qui ne valident pas toujours.

Ces données de fréquentation sont estimées à 250 000 validations. Cette estimation permet de mettre en évidence une fréquentation du réseau TouGo composée de **près de 1,6 millions de validations.**

**Les analyses basées sur les évolutions de fréquentation porteront uniquement sur les données consolidées et non sur les données estimées.**

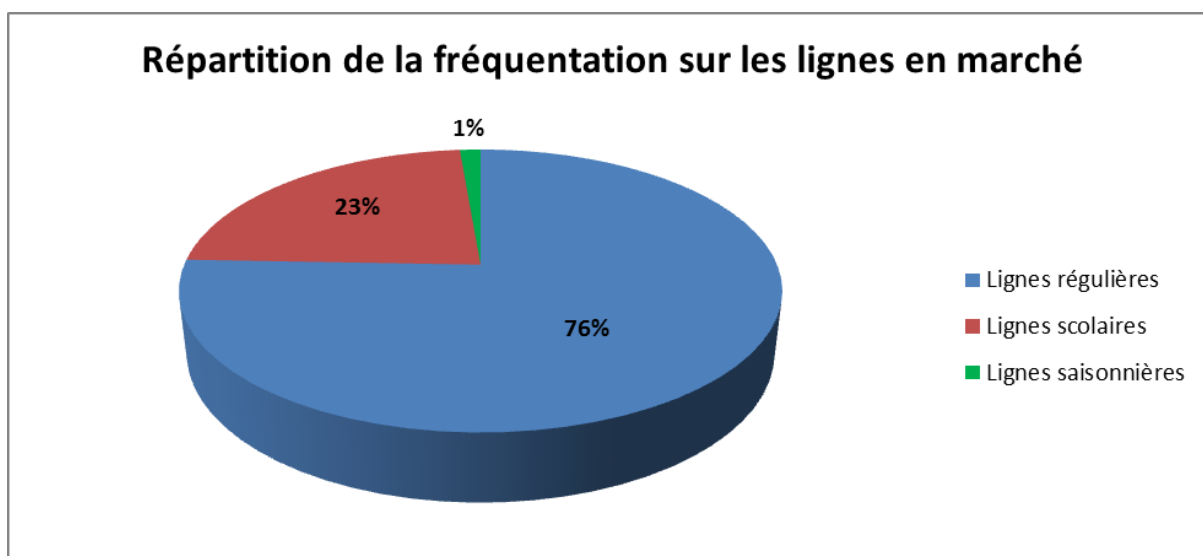
Sur l'année 4, à partir des données issues du système billettique, **883 427 validations ont été comptabilisées sur les lignes en DSP**, dont :

- 49% sur les lignes régulières
- 48% sur les lignes scolaires
- 2% sur les lignes saisonnières
- 1% sur les lignes sur réservation



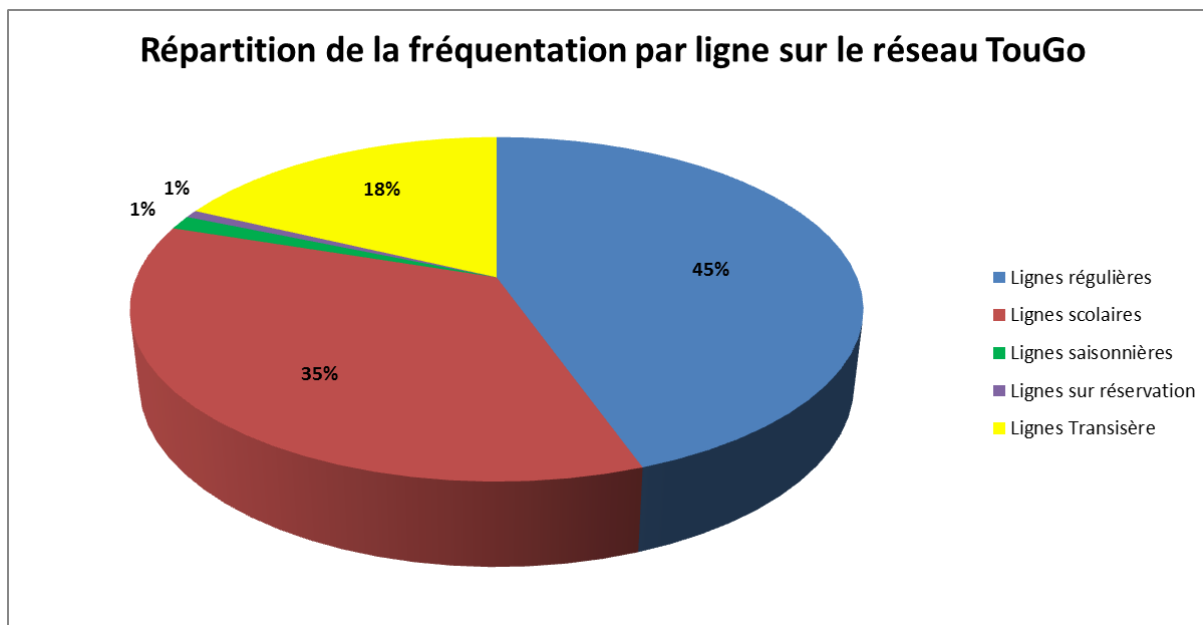
Sur l'année 4, à partir des données issues du système billettique, **224 057 validations ont été comptabilisées sur les lignes en marché**, dont :

- 76% sur les lignes régulières
- 23% sur les lignes scolaires
- 1% sur les lignes saisonnières



Sur l'année 4, à partir des données issues du système billettique, **1 349 320 validations ont été comptabilisées sur le réseau TouGo**, dont :

- 45% sur les lignes régulières
- 35% sur les lignes scolaires
- 18% sur les lignes Transisère
- 1% sur les lignes saisonnières
- 1% sur les lignes sur réservation



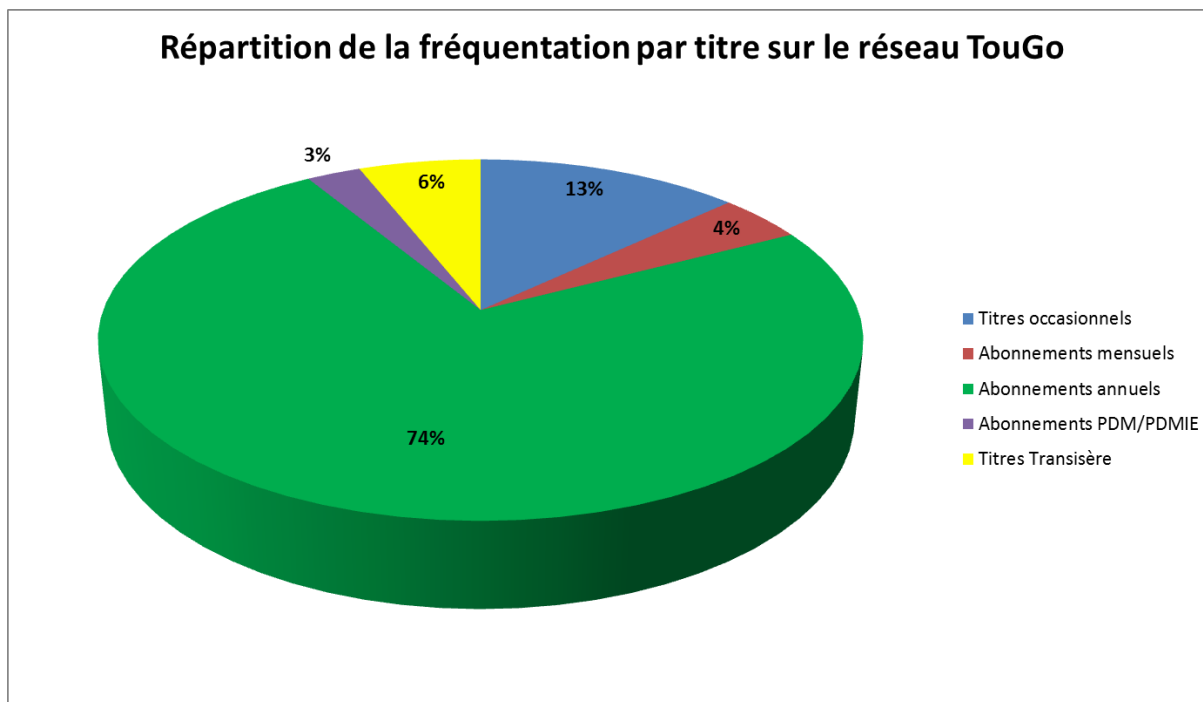
**Les 5 lignes structurantes (G2, G3, G4, G5 et G6) comptabilisent 36% des validations du réseau.**

## 5.2 Fréquentation par titre année 4

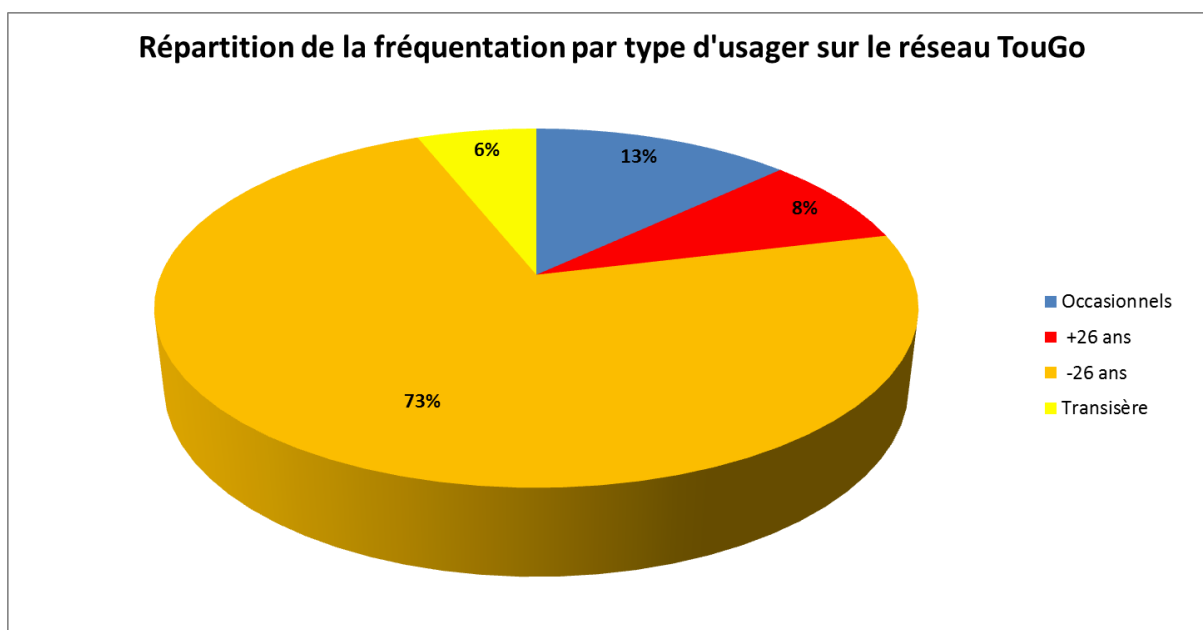
A partir des données billettiques	Validations année 4	Part des validations
<i>Titres occasionnels</i>	<b>176 349</b>	<b>13,1%</b>
Ticket Unité	126 511	9,4%
Carnet de 10	40 612	3,0%
SkiBus +26	3 221	0,2%
SkiBus -26	6 005	0,4%
<i>Abonnements mensuels</i>	<b>57 828</b>	<b>4,3%</b>
Abt mensuel	21 146	1,6%
Abt mensuel QF1	642	0,0%
Abt mensuel QF2	2 300	0,2%
Abt mensuel QF3	3 147	0,2%
Abt mensuel QF4	6 367	0,5%
Abt mensuel jeune	18 598	1,4%
Abt mensuel jeune QF1	266	0,0%
Abt mensuel jeune QF2	1 124	0,1%
Abt mensuel jeune QF3	893	0,1%
Abt mensuel jeune QF4	3 345	0,2%
<i>Abonnements annuels</i>	<b>997 286</b>	<b>73,9%</b>
Abt annuel tout public	23 310	1,7%
Abt annuel QF1	1 073	0,1%
Abt annuel QF2	3 689	0,3%
Abt annuel QF3	4 164	0,3%
Abt annuel QF4	7 913	0,6%
Pass scolaire	534 457	39,6%
Abt annuel jeune	286 085	21,2%
Abt annuel jeune QF1	41 308	3,1%
Abt annuel jeune QF2	37 018	2,7%
Abt annuel jeune QF3	36 563	2,7%
Abt annuel jeune QF4	21 706	1,6%
<i>Abonnements PDM/PDMIE</i>	<b>36 232</b>	<b>2,7%</b>
Abt annuel PDM/PDMIE	34 804	2,6%
Abt annuel PDM/PDMIE QF1	618	0,0%
Abt annuel PDM/PDMIE QF2	397	0,0%
Abt annuel PDM/PDMIE QF3	413	0,0%
Abt annuel PDM/PDMIE QF4	-	0,0%
<i>Titres Transisère</i>	<b>81 625</b>	<b>6,0%</b>
<b>TOTAL VALIDATIONS</b>	<b>1 349 320</b>	<b>100,0%</b>

Sur l'année 4, sur la base des données issues du système billettique, il a été comptabilisé **1 349 320 validations** sur le réseau TouGo, dont :

- 74% avec les abonnements annuels
- 13% avec les titres occasionnels
- 6% avec les titres Transisère
- 4% avec les abonnements mensuels
- 3% avec les abonnements PDM/PDMIE



Les abonnements -26 ans (mensuels et annuels scolaires) représentent **73%** des validations du réseau.



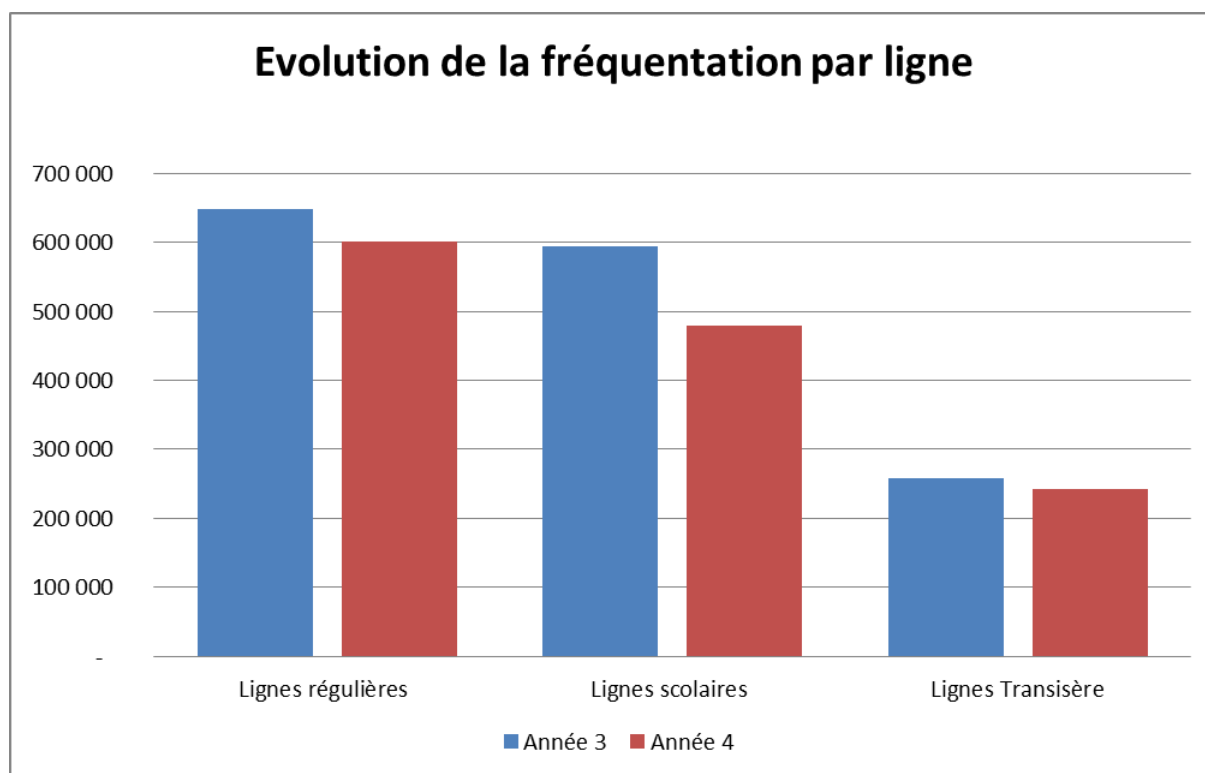
Le Pass scolaire à 40€, valable pour les jeunes scolarisés jusqu'au lycée, représente à lui seul **40%** des validations du réseau.

## 5.3 Evolution de la fréquentation par ligne

A partir des données billettiques	Validations année 3	Validations année 4	Evolution n-1
Lignes régulières DSP	519 877	432 154	-17%
Lignes scolaires DSP	539 135	426 885	-21%
Lignes saisonnières DSP	17 939	14 695	-18%
Lignes sur réservation DSP	20 426	9 693	-53%
<b>TOTAL LIGNES DSP</b>	<b>1 097 377</b>	<b>883 427</b>	<b>-19%</b>
Lignes régulières en marché	128 557	169 353	32%
Lignes scolaires en marché	54 467	51 736	-5%
Lignes saisonnières en marché	3 780	2 968	-21%
<b>TOTAL LIGNES EN MARCHÉ</b>	<b>186 804</b>	<b>224 057</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL LIGNES TRANSISERE</b>	<b>257 565</b>	<b>241 836</b>	<b>-6%</b>
<b>TOTAL LIGNES</b>	<b>1 541 746</b>	<b>1 349 320</b>	<b>-12%</b>

Entre l'année 3 et l'année 4, il est observé une diminution de la fréquentation du réseau de **-12%**. La baisse des validations est représentative de la restructuration du réseau de septembre 2018, de la fin de l'offre le samedi et du retour de la semaine à 4 jours dans les écoles primaires.

Validations	Année 3	Année 4	Evolution n-1
Lignes régulières	648 434	601 507	-7%
Lignes scolaires	593 602	478 621	-19%
Lignes saisonnières	21 719	17 663	-19%
Lignes sur réservation	20 426	9 693	-53%
Lignes Transisère	257 565	241 836	-6%



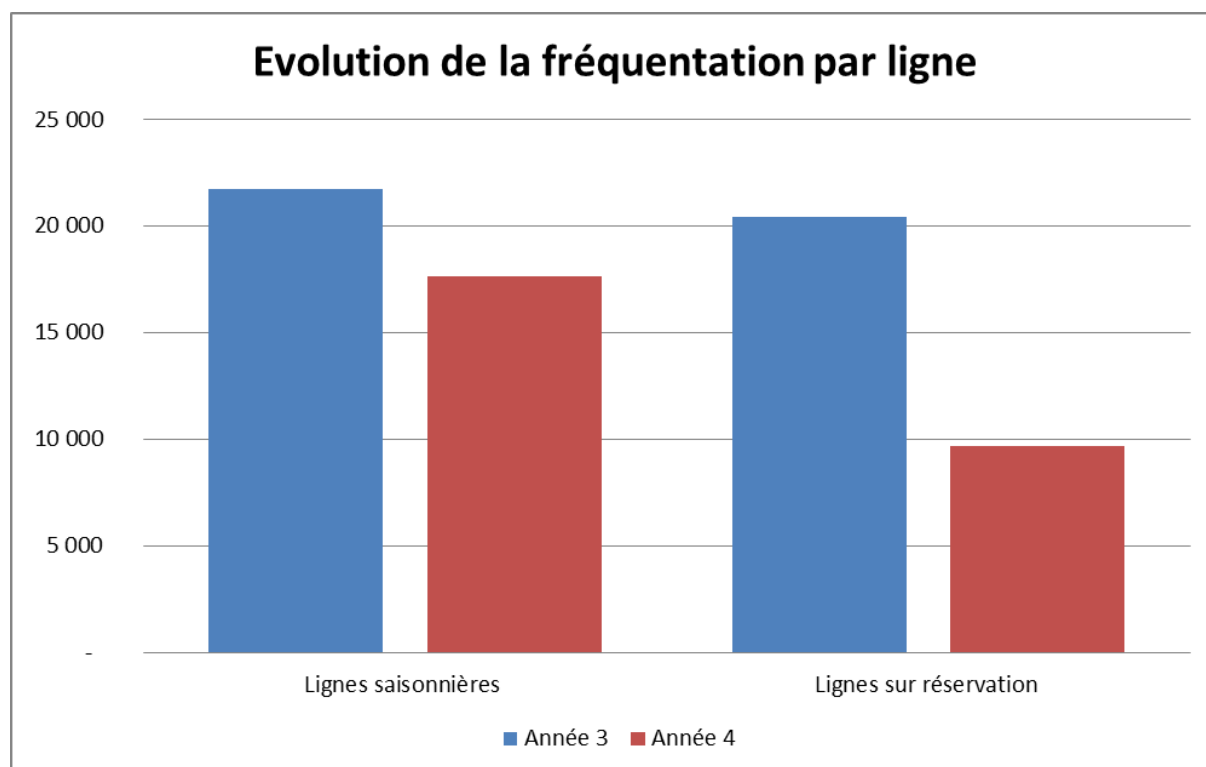
### Lignes régulières :

La baisse de fréquentation de **-7%** sur les lignes régulières s'explique par la restructuration au 1<sup>er</sup> septembre 2018 qui a permis d'améliorer la performance du réseau grâce à la mise en place de lignes régulières en direct vers les établissements scolaires. Cette nouvelle réorganisation a donc réduit les correspondances des scolaires, et donc le nombre de validations.

A noter également, dans une moindre mesure, la fin de l'offre le samedi sur le réseau TouGo qui était en doublon avec l'offre du réseau Transisère.

### Lignes scolaires :

La baisse de fréquentation de **-19%** sur les lignes scolaires s'explique par le remplacement de certaines lignes scolaires par les lignes régulières avec le nouveau réseau de septembre 2018 et le retour de la semaine à 4 jours dans les écoles primaires (plus de cours le mercredi matin).



### Lignes saisonnières :

La baisse de fréquentation de **-19%** sur les lignes saisonnières s'explique par la diminution des validations du SKIBUS sur le mois de décembre 2018 en raison d'une neige moins abondante dans les stations de ski en comparaison à Noël 2017.

La mise en place des lignes G'Lac sur les mois de juillet et août 2019 pour desservir le lac de La Terrasse n'a pas permis de compenser cette perte de validations.

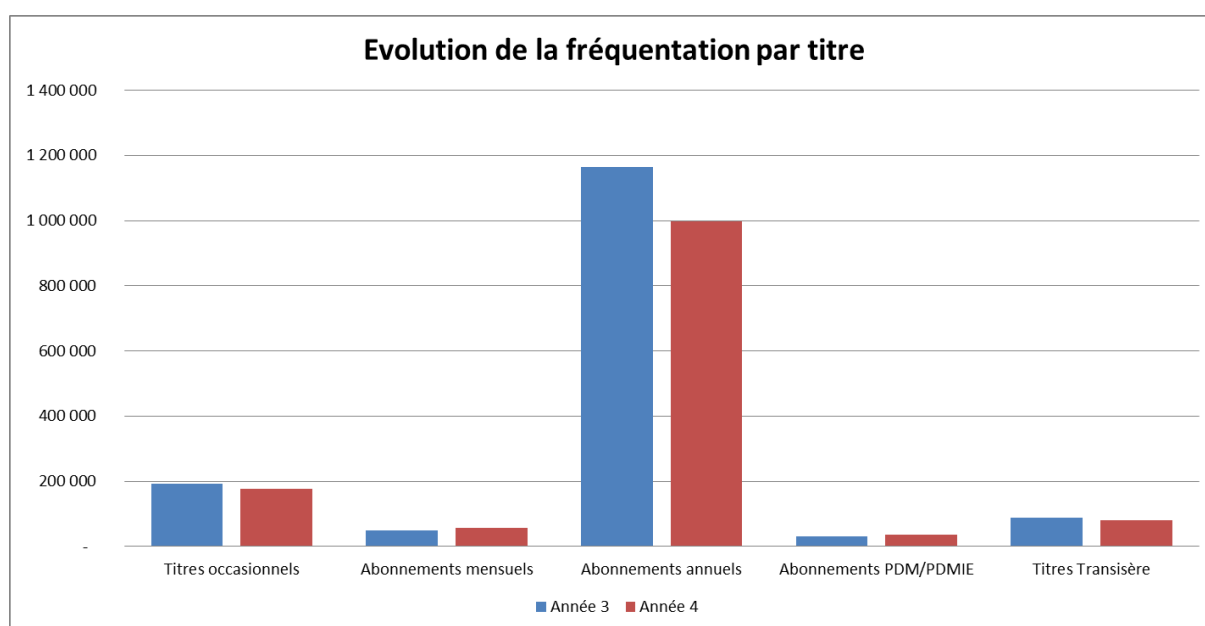
### Lignes sur réservation :

La baisse de fréquentation de **-53%** s'explique par le report des jeunes sur les lignes scolaires avec la double rotation (matin et soir) pour les collèges/lycées et le changement des conditions d'accès aux lignes sur réservation avec l'achat d'un ticket à 1€ auprès du conducteur depuis septembre 2018.

## 5.4 Evolution de la fréquentation par titre

Validations	Année 3	Année 4	Evolution n-1
<i>Titres occasionnels</i>	192 389	176 349	-8%
<i>Abonnements mensuels</i>	48 806	57 828	18%
<i>Abonnements annuels</i>	1 179 021	997 286	-15%
<i>Abonnements PDM/PDMIE</i>	32 058	36 232	13%
<i>Titres Transisère</i>	89 472	81 625	-9%
<b>TOTAL VALIDATIONS</b>	<b>1 541 746</b>	<b>1 349 320</b>	<b>-12%</b>

Il est observé une diminution de la fréquentation du réseau de **-12%** entre l'année 3 et l'année 4.



### Titres occasionnels :

La baisse de fréquentation de **-8%** sur les titres occasionnels s'explique par le glissement vers les abonnements mensuels (**+18%**) du fait de l'augmentation du Ticket Unitaire et du carnet de 10 voyages.

### Abonnements annuels :

La baisse de fréquentation de **-15%** sur les abonnements annuels concerne principalement les jeunes qui, sur l'année 4, n'ont pas racheté d'abonnement en raison de la fin de la gratuité pour les scolaires.

Sur l'année 4, il a été comptabilisé **1 349 320 voyages**, soit **-78 000 voyages** par rapport à l'avenant 3 du contrat. Cette sous-estimation s'explique notamment par la faible utilisation du Pass scolaire par les jeunes. En effet, les scolaires qui possèdent cet abonnement n'effectuent pas **10 voyages** par semaine.



## 6. La qualité de service

### 6.1 Démarche qualité

Ce dispositif de mesure « Qualité » a pour objectif de contrôler la bonne réalisation des services, mais aussi de corriger les dysfonctionnements.

La démarche qualité est issue du référentiel « Qualité » du contrat de Délégation de Service Public. En 2016, GR4 et la Communauté de Communes Le Grésivaudan se sont accordés sur le champ d'application de la mesure qualité ainsi que sur les modalités pratiques de contrôle, notamment le mode opératoire de mesures.

Le Délégué s'engage donc sur différents niveaux de qualité de service et, à la fin de chaque exercice annuel, un intéressement à la qualité est calculé.

**Les contrôles sont réalisés par la SCAT**, société spécialisée dans les études de mobilité et de qualité, pour le compte de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

La SCAT réalise une centaine de contrôles par an sur le réseau TouGo, répartis sur l'ensemble des thèmes (agence commerciale, conformité du car, comportement du conducteur, respect des horaires...).

**Sur l'année 4, la note obtenue est de 98,4 sur 100.**

Ces contrôles, pilotés par la collectivité, sont également complétés par des **contrôles « internes »** réalisés par les contrôleurs GR4. Ces derniers effectuent quotidiennement des relevés sur le terrain et accompagnent les transporteurs dans la démarche qualité.

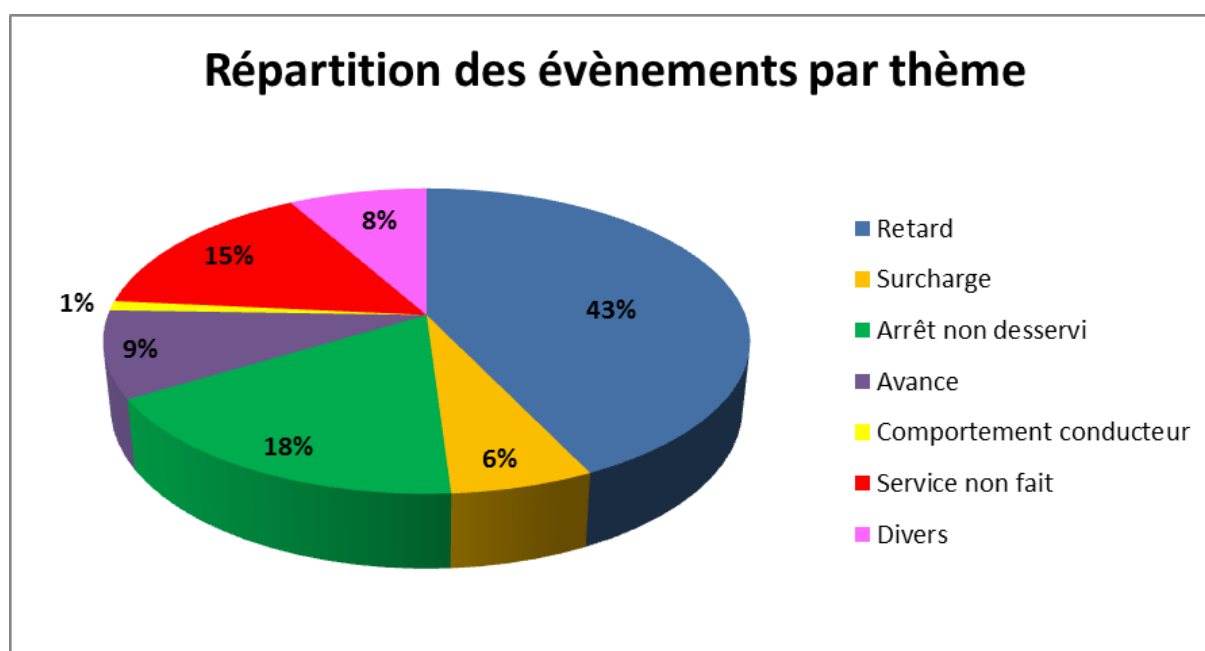
Enfin, la qualité est aussi mesurée avec les **réclamations** formulées par les clients du réseau.

## 6.2 Réclamations année 4

Qualité	Année 4	Part des évènements
Retard	42	43%
Surcharge	6	6%
Arrêt non desservi	17	18%
Avance	9	9%
Comportement conducteur	1	1%
Service non fait	15	15%
Divers	8	8%
Lignes régulières	46	47%
Lignes scolaires	46	47%
Lignes SKIBUS	2	2%
Lignes TAD	4	4%
<b>TOTAL Evènements</b>	<b>98</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL Réclamations</b>	<b>125</b>	

Sur l'année 4, sur un total de 135 000 trajets, seulement **98 évènements ont été enregistrés**, dont :

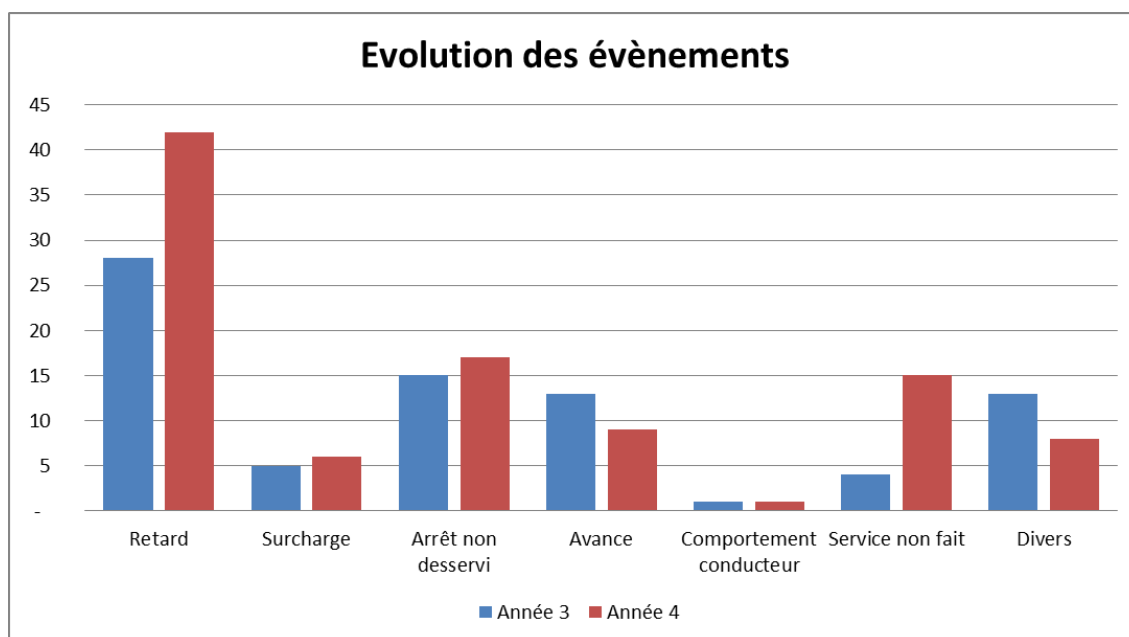
- 43% pour des retards
- 18% pour des arrêts non desservis
- 15% pour des services non faits
- 9% pour de l'avance
- 8% pour du divers
- 6% pour des surcharges
- 1% pour des comportements conducteur



## 6.3 Evolution des réclamations

Qualité	Année 3	Année 4	Evolution n-1
Retard	28	42	50%
Surcharge	5	6	20%
Arrêt non desservi	15	17	13%
Avance	13	9	-31%
Comportement conducteur	1	1	0%
Service non fait	4	15	275%
Divers	13	8	-38%
Lignes régulières	33	46	39%
Lignes scolaires	34	46	35%
Lignes SKIBUS	1	2	100%
Lignes TAD	11	4	-64%
<b>TOTAL Evènements</b>	<b>79</b>	<b>98</b>	<b>24%</b>
<b>TOTAL Réclamations</b>	<b>201</b>	<b>125</b>	<b>-38%</b>

Entre l'année 3 et l'année 4, il est observé une augmentation des évènements de **+24%**.



### Retard :

La hausse des retards de **+50%** s'explique par l'insuffisance de conducteurs pendant l'hiver de l'année 4 (décembre, janvier et février) en raison de l'épidémie de grippe. Informé au préalable, le service Exploitation a optimisé les services, impactant les temps de parcours des lignes.

### Services non faits :

La hausse des services non faits de **+275%** (+11 évènements) s'explique par des incidents d'exploitation, et principalement par l'absence de conducteurs à leur prise de service. Ces incidents « inexcusables » n'ont pu être pris en charge dans le temps imparti par le service Exploitation.

**Le nombre de réclamations est quasi nul au regard du nombre de trajets : 0,1% de réclamations.**

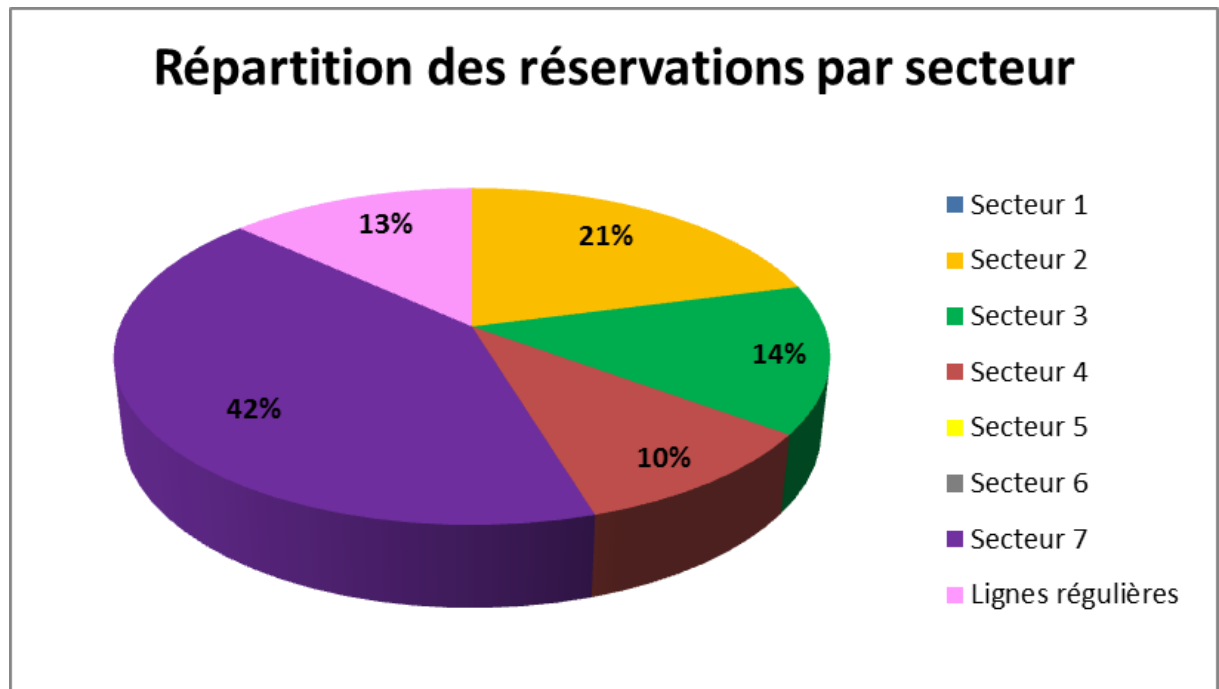
## 7. Le Transport A la Demande

### 7.1 Service sur réservation année 4

A partir des données XE	Année 4	Part des réservations
Taux de déclenchement (nb de courses déclenchées / nb de courses prévues)	22%	
G100	-	
G200	739	7,6%
G201	127	1,3%
G202	221	2,3%
G203	892	9,2%
G300	475	4,9%
G301	906	9,3%
G400	448	4,6%
G401	546	5,6%
G600	19	0,2%
G700	926	9,6%
G701	3 108	32,1%
G50	-	
G51	-	
G60	1 063	11,0%
G61	223	2,3%
<b>Nb de pers. transportées / voyages</b>	<b>9 693</b>	<b>100,0%</b>
Nb de clients différents	264	
<b>Nombre de courses</b>	<b>4 675</b>	
% de réservations par internet	55%	
Nb de km commerciaux	70 674	
<b>Nb de km parcourus</b>	<b>146 263</b>	
Nb de véhicules en exploitation	7	
Taux de regroupement (Voy / course)	2,1	
Voyages par km	0,07	
Nb Km par course	31	
Coût kilométrique parcouru (HT)	1,30 €	
Coût unitaire par course (HT)	40,7 €	
Coût unitaire par voyage (HT)	19,62 €	
Coût du service (HT)	190 141 €	

Sur l'année 4, il a été comptabilisé 9 693 voyages sur le service sur réservation, dont :

- 42% sur le secteur 7
- 21% sur le secteur 2
- 14% sur le secteur 3
- 13% sur les lignes régulières
- 10% sur le secteur 4



Les lignes régulières correspondent aux lignes G60 et G61 qui proposent un service sur réservation en heure creuse.

## 7.2 Evolution du service sur réservation

A partir des données XE	Année 3	Année 4	Evolution n-1
Taux de déclenchement (nb de courses déclenchées / nb de courses prévues)	26%	22%	
G100	19	-	
G200	756	739	-2,2%
G201	521	127	-75,6%
G202	640	221	-65,5%
G203	924	892	-3,5%
G300	1 026	475	-53,7%
G301	2 293	906	-60,5%
G400	928	448	-51,7%
G401	1 274	546	-57,1%
G600	523	19	-96,4%
G700	1 426	926	-35,1%
G701	3 916	3 108	-20,6%
G50	2 338	-	
G51	1 782	-	
G60	1 653	1 063	-35,7%
G61	407	223	-45,2%
<b>Nb de pers. transportées / voyages</b>	<b>20 426</b>	<b>9 693</b>	<b>-53%</b>
Nb de clients différents	505	264	
<b>Nombre de courses</b>	<b>8 805</b>	<b>4 675</b>	<b>-47%</b>
% de réservations par internet	57%	55%	
Nb de km commerciaux	115 825	70 674	
<b>Nb de km parcourus</b>	<b>233 194</b>	<b>146 263</b>	<b>-37%</b>
Nb de véhicules en exploitation	7	7	
Taux de regroupement (Voy / course)	2,3	2,1	
Voyages par km	0,09	0,07	
Nb Km par course	26	31	
Coût kilométrique parcouru (HT)	1,29 €	1,30 €	
Coût unitaire par course (HT)	34,2 €	40,7 €	
Coût unitaire par voyage (HT)	14,94 €	19,62 €	
Coût du service (HT)	300 820 €	190 141 €	

Entre l'année 3 et l'année 4, il est observé une diminution de la fréquentation de **-53%**, du nombre de courses de **-47%** et du nombre de kilomètres parcourus de **-37%**.

Ces baisses sont représentatives de la restructuration du réseau de septembre 2018 avec la mise en place de la double rotation (matin et soir) sur les lignes scolaires et de la nouvelle tarification avec l'accès au service à 1€.

## 7.3 Service TPMR année 4

A partir des données XE	Année 4
Nb de pers. transportées / voyages	<b>7 278</b>
% des voyages réalisés / PMR dits "prioritaires"	95%
Nb d'ayant-droit transportés	7 278
Nb de PMR différents	37
<b>Nombre de courses</b>	<b>3 344</b>
Nb de kms commerciaux	67 968
<b>Nb de kms parcourus</b>	<b>145 164</b>
Nb de véhicules en exploitation	3
Taux de regroupement (Voy / course)	2,16
Voyages par km	0,11
Nb Km par course	45
Coût kilométrique parcouru (HT)	1,30 €
Coût unitaire par course (HT)	58,9 €
Coût unitaire par voyage (HT)	27,8 €
Coût du service (HT)	188 714 €

Sur l'année 4, il a été comptabilisé 7 278 voyages sur le service TPMR.

## 7.4 Evolution du service TPMR

A partir des données XE	Année 3	Année 4	Evolution n-1
Nb de pers. transportées / voyages	6 535	7 278	<b>11%</b>
% des voyages réalisés / PMR dits "prioritaires"	93%	95%	
Nb d'ayant-droit transportés	6 535	7 278	
Nb de PMR différents	34	37	
<b>Nombre de courses</b>	<b>3 251</b>	<b>3 344</b>	<b>3%</b>
Nb de kms commerciaux	63 766	67 968	
<b>Nb de kms parcourus</b>	<b>135 490</b>	<b>145 164</b>	<b>7%</b>
Nb de véhicules en exploitation	3	3	
Taux de regroupement (Voy / course)	2,01	2,16	
Voyages par km	0,10	0,11	
Nb Km par course	44	45	
Coût kilométrique parcouru (HT)	1,29 €	1,30 €	
Coût unitaire par course (HT)	57,2 €	58,9 €	
Coût unitaire par voyage (HT)	28,3 €	27,8 €	
Coût du service (HT)	174 783 €	188 714 €	

Entre l'année 3 et l'année 4, il est observé une augmentation de la fréquentation de **+11%**, du nombre de courses de **+3%** et du nombre de kilomètres parcourus de **+7%**. Ces hausses sont représentatives de l'évolution du nombre de clients PMR différents (**+3 nouveaux clients**).

## 8. La sécurité

### 8.1 Contrôles année 4

Contrôle des titres	Année 4	Part des contrôles
<i>Titres occasionnels</i>	31	0,6%
<i>Abonnements mensuels</i>	53	1,1%
<i>Abonnements annuels</i>	4 350	89,8%
<i>Abonnements PDM/PDMIE</i>	8	0,2%
<i>Titres Transisère</i>	402	8,3%
<b>TOTAL</b>	<b>4 844</b>	<b>100%</b>

Sur l'année 4, les contrôleurs GR4 ont effectué **4 844 contrôles**, dont près de **90% sur des abonnements annuels scolaires**.

La présence des contrôleurs sur le terrain et dans les véhicules a lieu toute l'année. En revanche, le contrôle des titres est réalisé sur une période de 8 mois, de novembre à juin. Avec le nouveau réseau, aucun contrôle n'a été opéré pendant la période de tolérance sur septembre/octobre (jusqu'aux vacances scolaires de La Toussaint) et pendant la période d'été sur juillet/août (forte baisse de fréquentation avec l'absence des scolaires).

Par conséquent, sur les 8 mois, **il est comptabilisé en moyenne 600 contrôles par mois**.

### 8.2 Evolution des contrôles et de la fraude

Contrôle des titres	Année 3	Année 4	Evolution n-1
<i>Titres occasionnels</i>	20	31	
<i>Abonnements mensuels</i>	51	53	
<i>Abonnements annuels</i>	7 018	4 350	
<i>Abonnements PDM/PDMIE</i>	27	8	
<i>Titres Transisère</i>	710	402	
<b>TOTAL</b>	<b>7 826</b>	<b>4 844</b>	<b>-38%</b>
<i>Taux de contrôle</i>	0,7%	0,5%	
<i>Nombre de PV</i>	49	18	<b>-63%</b>
<i>Taux de fraude</i>	0,6%	0,4%	

Entre l'année 3 et l'année 4, il est observé une diminution des contrôles de **-38%**. Cette baisse est représentative de la réorganisation du service Exploitation avec la suppression d'un poste de contrôleur. Sur l'année 3, l'Exploitation de GR4 comptabilisait 3 contrôleurs, contre 2 sur l'année 4.

Sur l'année 4, le taux de contrôle (nombre de contrôles / total des validations du réseau) a donc baissé, comparé à l'année 3.

Aussi, **le taux de fraude (nombre de PV / nombre de contrôles) est estimé à 0,4%** avec un nombre de 18 PV dressés seulement sur l'année 4. La typologie des clients, essentiellement scolaire, avec des abonnements annuels attractifs, explique l'absence de fraude sur le réseau.



## 9. Le parc de véhicules

### 9.1 Typologie de véhicules

L'âge moyen du parc de véhicules est de **5,5 ans** avec :

- 14 véhicules équipés pour les unités en fauteuil roulant ;
- 30 véhicules pré-équipés ;
- 36 véhicules non équipés ;

Les véhicules équipés sont principalement situés sur les lignes G2, G3 et G4.

**Le parc de véhicules se compose à 80% de véhicules EURO VI et de véhicules EURO V.**

Ventilation du parc de véhicules par type de norme EURO	EURO VI	EURO V	EURO IV	EURO III	NR
Nombre de véhicules par type de norme	36	31	9	4	4
Répartition en %	43%	37%	11%	5%	5%

IMMAT	Type de matériel	Marque	Modèle	Norme Euro	PMR (E=équipé / P=prédispo)	Date de 1ère mise en circulation (Jour/Mois/Année)
DZ-283-HX	Minicar	MERCEDES	SPRINTER	6 E		01/09/2015
AG-417-VR	Autocar scolaire standard	SETRA	415-GT	4 N		01/01/2007
INVEST	Autocar moyenne capacité	SETRA	511			01/09/2018
DJ-553-VQ	Autocar scolaire standard	SETRA	417 UL	5 P		01/01/2014
INVEST	Autocar scolaire standard	SETRA	416 H			01/09/2018
INVEST	Autocar scolaire standard	SETRA	516 H			01/09/2018
DP-263-XS	Autocar scolaire standard	MERCEDES	TOURISMO	6 N		01/09/2015
783-DAR-38	Autocar moyenne capacité	MERCEDES	TOURISMO	4 N		03/01/2008
BQ-946-VT	Autocar moyenne capacité	MERCEDES	TOURINO	5 N		06/12/2011
DT-275-QB	Autocar scolaire standard	SCANIA	CAPACITY	5 N		03/01/2011
CZ-534-EA	Autocar scolaire standard	MERCEDES	INTOURO	5 P		21/10/2013
DT-867-QB	Autocar scolaire standard	MERCEDES	INTOURO	6 E		31/08/2015
DJ 894 YT	Autocar scolaire standard	MERCEDES	Tourismo	6 P		24/09/2014
CY 628 YD	Autocar moyenne capacité	IVECO	Capena	5 P		24/09/2014
DX-696-JR	Autobus standard	IRISBUS	CYTELIS	4 N		06/07/2007
DY-719-PJ	Autobus standard	IRISBUS	CYTELIS	3 N		16/02/2006
DY-708-PJ	Autobus standard	IRISBUS	CYTELIS	3 N		16/02/2006
DY-677-PJ	Autobus standard	IRISBUS	CYTELIS	3 N		16/02/2006
DY-690-PJ	Autobus standard	IRISBUS	CYTELIS	3 N		16/02/2006
AK-077-PF	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	NAVIGO	5 P		27/01/2010
BS-067_VX	Minicar	VW-VEHIXEL	CRAFT SCOL	5 N		17/08/2011
BV-149-ZH	Minicar	MERCEDES	SPRINTER	5 N		05/10/2011
DX-525-ME	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 P		24/11/2015
DX-466-PV	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 N		25/11/2015
INVEST	Autocar standard	IRISBUS	CROSSWAY 13			01/08/2018
BW-694-SW	Autocar standard LE	IRISBUS	CROSSWAY LE	5 O		22/10/2011
NEUF	Autocar standard LE	IVECO BUS	CROSSWAY LE	6 O		29/07/2016
NEUF	Autocar standard LE	IVECO BUS	CROSSWAY LE	6 O		23/08/2016
NEUF	Autocar standard LE	IRISBUS	CROSSWAY LE	6 O		08/08/2017
NEUF	Autocar standard LE	IRISBUS	CROSSWAY LE	6 O		08/08/2017
CX-588-PH	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	NAVIGO	5 P		05/08/2013
DV-016-DE	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	NAVIGO	6 N		20/08/2015
DV-028-DE	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	NAVIGO	6 N		20/08/2015
DT-795-EH	Minicar	MERCEDES	SPRINTER	6 N		09/07/2015
CX-752-PH	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	NAVIGO	5 P		05/08/2013
NEUF	Autocar standard	IRISBUS	CROSSWAY POP	6 N		27/07/2016
BW-694-RZ	Autocar standard	IRISBUS	RECRO1280	5 N		21/10/2011
DB-979-FG	Autocar moyenne capacité	IRISBUS	RECRO1060	5 P		10/12/2013

IMMAT	Type de matériel	Marque	Modèle	Norme Euro	PMR (E=équipé / P=prédispo)	Date de 1ère mise en circulation (Jour/Mois/Année)
CY-098-RZ	Minicar	VW-DIETRIC	INGWI 23	5 N		18/09/2013
CX-197-PH	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	NAVIGO	5 P		05/08/2013
NEUF	Autocar standard	IRISBUS	CROSSWAY POP	6 N		27/07/2016
CC-595-MP	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	VECTIO SH	5 P		09/03/2012
BS-180-YE	Autocar moyenne capacité	VW-VEHIXEL	CRAFT SCOL	5 N		19/08/2011
NEUF	Autocar standard	IRISBUS	CROSSWAY POP	6 N		27/07/2016
DX-333-SR	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 N		30/11/2015
DV-219-GY	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	NAVIGO	6 N		28/08/2015
DB-680-FW	Autocar standard	IRISBUS	CROSSWAY	5 P		11/12/2013
DX-368-PV	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 N		09/12/2015
DV-902-XT	Autocar moyenne capacité	IRISBUS	CROS.POP10	6 N		22/09/2015
DV-027-DR	Autocar moyenne capacité	IRISBUS	CROS.POP10	6 P		21/08/2015
BW-661-SW	Autocar standard	IRISBUS	RECREEO1280	5 N		22/10/2011
BW-651-RZ	Autocar standard	IRISBUS	RECREEO1280	5 N		21/10/2011
BW-673-RZ	Autocar standard	IRISBUS	RECREEO1280	5 N		21/10/2011
CX-647-TQ	Autocar standard	IRISBUS	RECREEO1200	5 P		13/08/2013
NEUF	Minicar	MERCEDES	SPRINTER	6 O		01/09/2016
DX-513-SR	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 P		21/08/2015
DX-912-HY	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 N		16/11/2015
DX-912-HY	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 N		16/11/2015
DX-266-PV	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 N		25/11/2015
DX-655-PV	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 N		25/11/2015
DX-571-PV	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 N		25/11/2015
DX-154-PV	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 N		25/11/2015
DB-165-HM	Autocar standard	IRISBUS	RECREEO1280	5 P		13/12/2013
DV-743-DQ	Autocar standard	IRISBUS	CROS.POP13	6 N		21/08/2015
CX-788-TV	Autocar standard	IRISBUS	RECREEO1200	5 P		13/08/2013
AF-448-WG	Autocar scolaire standard	M.A.N	REGIO	5 P		24/11/2009
BW-952-ZQ	Autobus Standard	IVECO BUS	CROSSWAY PRO LE	5 O		27/10/2011
DV-289-GY	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	NAVIGO	6 P		28/08/2015
DV-219-GY	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	NAVIGO	6 P		28/08/2015
AF-372-WJ	Autocar scolaire standard	M.A.N	REGIO	5 P		24/11/2009
DV-815-FD	Autobus Standard	IVECO BUS	CROSSWAY PRO LE	6 O		25/08/2015
DV-951-GA	Minicar	MERCEDES	SPRINTER	6 O		27/08/2015
DV-258-GY	Autocar moyenne capacité	OTOKAR	NAVIGO	6 P		28/08/2015
AF-432-WJ	Autocar scolaire standard	M.A.N	REGIO	5 P		24/11/2009
AC-428-LT	Autocar scolaire standard	Temsa	SAFARI RD	4 P		19/08/2009
AB-452-XH	Autocar scolaire standard	Temsa	TOURMALIN	4 P		10/07/2009
AF-845-WJ	Autocar scolaire standard	M.A.N	REGIO	5 P		24/11/2009
AB-380-XH	Autocar scolaire standard	Temsa	TOURMALIN	4 P		10/07/2009
DV-646-FD	Autobus Standard	IVECO BUS	CROSSWAY PRO LE	6 O		25/08/2015
AB-948-XH	Autocar scolaire standard	Temsa	TOURMALIN	4 P		10/07/2009
AC-821-LR	Autocar scolaire standard	Temsa	SAFARI RD	4 P		19/08/2009
AC-872-PF	Autocar scolaire standard	SETRA	416UL	5 P		27/08/2009
BW-211-ZR	Autobus Standard	IVECO BUS	CROSSWAY PRO LE	5 O		27/10/2011
BT-378-JB	Autocar scolaire standard	IRISBUS	RECREEO	4 O		26/08/2008

## 9.2 Bilan carbone

Lignes régulières DSP	Consommation	Validations	Courses	Moy. valid.	Coef.	Valeur CO2 par KM par voyageur en gramme	Type de matériel	Norme Euro
G2	0,3657	160525	9288	17,28	3,17	67	Autobus Standard	6
G3	0,4074	113867	7686	14,81	3,17	87	Autobus Standard	6
G4	0,3570	75558	9126	8,28	3,17	137	Autobus Standard	6
G40	0,1469	1367	1992	6,00	3,17	679	Minicar	6
G50	0,3564	34006	3014	11,28	3,17	100	Autocar moyenne capacité MIDI	5
G51	0,3562	25906	3014	8,60	3,17	131	Autocar standard	5
G70	0,1414	7711	1245	6,19	3,17	72	Minicar	5
NVB	0,1469	7583	2490	3,05	3,17	153	Autocar standard	5
ESAT	0,3685	4525	840	8,00	3,17	217	Autocar standard	5
Lignes scolaires DSP	Consommation	Validations	Courses	Moy. valid.	Coef.	Valeur Co2 par KM par voyageur en gramme	Type de matériel	Norme Euro
SCO1A	0,3465	27914	1014	27,53	3,17	40	Autocar standard	5
SCO1B	0,3564	7812	664	11,77	3,17	96	Autocar moyenne capacité MIDI	5
SCO1C	0,3645	4454	350	12,73	3,17	91	Autocar standard	4
SCO1D	0,3515	15609	664	23,51	3,17	47	Autocar standard	6
SCO1E	0,3858	7556	664	11,38	3,17	107	Autocar moyenne capacité MIDI	6
SCO1F	0,3777	10094	350	28,84	3,17	42	Autocar standard	5
SCO2A	0,3858	5838	556	10,50	3,17	116	Autocar moyenne capacité MIDI	6
SCO2B	0,3664	7136	1117	6,39	3,17	182	Autocar moyenne capacité MIDI	5
SCO2C	0,3437	12004	1117	10,75	3,17	101	Autocar moyenne capacité MIDI	5
SCO2D	0,3929	5250	417	12,59	3,17	99	Autocar standard	5
SCO2E	0,2706	6979	1395	5,00	3,17	171	Autocar moyenne capacité MIDI	6
SCO2F	0,3688	39884	1534	26,00	3,17	45	Autocar standard	4
SCO2G	0,3167	11097	350	31,71	3,17	32	Autocar standard	6
SCO2H	0,3742	38866	1364	28,49	3,17	42	Autocar standard	5
SCO2I	0,2835	6996	1117	6,26	3,17	143	Autocar moyenne capacité MIDI	5
SCO2K	0,3783	11189	1189	9,41	3,17	127	Autocar standard	4
SCO3A	0,4210	3930	278	14,14	3,17	94	Autocar standard	5
SCO3B	0,4210	5619	556	10,11	3,17	132	Autocar standard	5
SCO3C	0,4210	2472	278	8,89	3,17	150	Autocar standard	5
SCO3D	0,3887	9066	664	13,65	3,17	90	Autocar standard	4
SCO3E	0,3754	14169	561	25,26	3,17	47	Autocar standard	5
SCO3F	0,4315	24263	1539	15,77	3,17	87	Autocar standard	5
SCO3G	0,1492	8427	1081	7,80	3,17	61	Minicar	5
SCO3H	0,4967	17191	839	20,49	3,17	77	Autocar standard	5
SCO4A	0,3126	21453	1467	14,62	3,17	68	Autocar moyenne capacité MIDI	5
SCO4C	0,3564	3917	1328	23,00	3,17	383	Autocar moyenne capacité MIDI	5
SCO4D	0,3588	10301	350	29,43	3,17	39	Autocar standard	6
SCO5A	0,3564	6869	278	24,71	3,17	46	Autocar standard	6
SCO5B	0,3423	12182	417	29,21	3,17	37	Autocar standard	6
SCO5C	0,3852	1463	278	5,50	3,17	232	Autocar standard	4
SCO5D	0,3579	7776	278	27,97	3,17	41	Autocar standard	6
SCO5E	0,3579	11343	767	14,79	3,17	77	Autocar standard	6
SCO5F	0,3688	8746	664	13,17	3,17	89	Autocar standard	6
SCO5G	0,3579	21815	700	31,16	3,17	36	Autocar standard	6
SCO5H	0,3579	14216	458	31,04	3,17	37	Autocar standard	6
SCO5I	0,3675	34492	1050	32,85	3,17	35	Autocar standard	6
SCO5J	0,3690	9859	350	28,17	3,17	42	Autocar standard	5
SCO7A	0,3929	351	278	6,00	3,17	986	Autocar standard	5
Lignes saisonnières DSP	Consommation	Validations	Courses	Moy. valid.	Coef.	Valeur Co2 par KM par voyageur en gramme	Type de matériel	Norme Euro
SKI 405	0,3688	2255	245	9,20	3,17	127	Autocar standard en réutilisation	5
SKI 407	0,3688	3262	281	11,61	3,17	101	Autocar standard en réutilisation	5
SKI 409	0,3688	1396	261	5,35	3,17	219	Autocar standard en réutilisation	5
SKI 507	0,3688	4423	419	10,56	3,17	111	Autocar standard en réutilisation	5
SKI 605	0,1400	204	190	1,07	3,17	413	Autocar standard	5
SKI 707	0,3688	3155	200	15,78	3,17	74	Autocar standard en réutilisation	5
Lignes régulières en marché	Consommation	Validations	Courses	Moy. valid.	Coef.	Valeur Co2 par KM par voyageur en gramme	Type de matériel	Norme Euro
G5	0,3688	99575	7531	13,22	3,17	88	Autocar standard	6
G6	0,3688	33919	6226	5,45	3,17	215	Autocar standard	6
G60	0,3688	31283	4551	6,87	3,17	170	Autocar standard	5
G61	0,3688	4576	1126	4,06	3,17	288	Autocar standard	5
Lignes scolaires en marché	Consommation	Validations	Courses	Moy. valid.	Coef.	Valeur Co2 par KM par voyageur en gramme	Type de matériel	Norme Euro
SCO2J	0,3688	42239	2059	21,00	3,17	57	Autocar standard	5
SCO4B	0,3688	17097	834	20,50	3,17	57	Autocar standard	5
SCO6A	0,3688	7614	1256	6,06	3,17	193	Autocar standard	6
SCO6B	0,3688	15690	839	18,70	3,17	63	Autocar standard	6
SCO6C	0,2509	4782	489	9,78	3,17	81	Autocar moyenne capacité MIDI	4
SCO6D	0,2509	8030	803	10,00	3,17	80	Autocar moyenne capacité MIDI	5
SCO6E	0,1492	1476	489	3,02	3,17	157	Minicar	6
SCO6F	0,1492	787	489	2,50	3,17	294	VL 9 Places	4
SCO6G	0,1492	61	489	7,00	3,17	3791	VL 9 Places	6
SCO6H	0,1492	489	489	1,00	3,17	473	VL 9 Places	4
SCO6I	0,1492	1983	278	7,13	3,17	66	Minicar	6
SCO6J	0,1492	1711	489	3,50	3,17	135	VL 9 Places	6
SCO6K	0,3688	11374	489	23,26	3,17	50	Autocar standard	4

# 10. Les pièces administratives et financières

## 10.1 Liasses fiscales

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GR4</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>487 AVENUE AMEROISE CROIZAT 38920 CROLLES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>8 1 2 2 7 3 5 1 4 0 0 0 1 6</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	65 807	29 463	36 343
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	55 225	26 239	28 985
		Immobilisations en cours	AV	AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI	6 960		6 960	
TOTAL (II)		BJ	BK	127 992	55 703	72 288	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	31 720	BM	31 720	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 409 675	BY	1 409 675	
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	277 203	CA	277 203	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 216 804	CG	1 216 804		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	910	CI	910		
	TOTAL (III)	CJ	2 936 315	CK	2 936 315		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 064 307	1A	55 703	3 008 604	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GR4</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 200 000 .....)	DA 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC
	Réserve légale (3)	DD 1 307
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG
	Report à nouveau	DH 24 846
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI 98 389
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	<b>TOTAL (I)</b>	DL 324 544
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	<b>TOTAL (II)</b>	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 724
	Provisions pour charges	DQ
	<b>TOTAL (III)</b>	DR 724
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 193 348
	Dettes fiscales et sociales	DY 80 678
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA 1 346 009
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 63 299
<b>TOTAL (IV)</b>	EC 2 683 335	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 3 008 604
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 2 683 335	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GR4				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	( 577)	FE	FF	( 577)
		FG	9 867 442	FH	FI	9 867 442
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 866 865	FK	FL	9 866 865
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	3 766	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	38 045	
	Autres produits (1) (11)			FQ	3 066	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	9 911 744
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	( 7 320)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	8 873 473	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	43 340	
	Salaires et traitements*			FY	311 111	
	Charges sociales (10)			FZ	100 872	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	57 267
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	246	
	Autres charges (12)			GE	213 201	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	9 592 192	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	319 551	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	319 551	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS GR4		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	219 296	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	219 296	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	206 621	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	194 379	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	401 001	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 181 704 )	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	39 457	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	10 131 040	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	10 032 650	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	98 389	
RENVVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	38 045	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	206 621			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	194 379			
Produits des cessions d'éléments d'actif		215 570		
Autres produits		3 726		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 10.2 Règles et méthodes comptables

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS GR4

ETATS DE SYNTHESE

### Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS GR4

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 823 782 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 98 178 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

##### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an à 5 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La durée d'amortissement pratiquée pour les bus d'occasion est déterminée en fonction de la durée d'utilisation prévue et de l'ancienneté des bus à la date d'acquisition.

CABINET FECRA

865 Chemin DES LAZARISTES- 01002 SAINT DENIS LES BOURG

Tél: 0474216056

Page 9

Mission de compilation des comptes annuels / Voir rapport de l'expert comptable



## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de transport urbain de voyageurs est comptabilisé en application des conditions du contrat signé avec l'autorité organisatrice et tient compte de tous les avenants et droits acquis (clauses d'indexation, avenant, etc). Il en est de même pour le chiffre d'affaires relatif aux contrats de transport interurbain de voyageurs auquel viennent s'ajouter les activités occasionnelles et de tourisme qui sont constatées en fonction des prestations réalisées.

En application des règles et méthodes comptables en vigueur, lorsque les contrats, du fait de la mise en exploitation de ceux-ci, présentent une mise en rentabilité future incertaine, il est constaté une provision. Cette provision est évaluée sur la base du montant actualisé de la perte nette estimée. La société a retenu l'ensemble des produits et charges directement rattachables aux contrats pour déterminer le montant de la provision.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,50 %
- Taux de croissance des salaires : 1,50 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : Table 2009-2011

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme d'une provision.

## Règles et méthodes comptables

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 14 102 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

## 10.3 Attestation fiscale



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 6902334

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
SAS GR4

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
487 AVENUE AMBROISE CROIZAT  
38920 CROLLES

N° SIREN : 812273514

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA<sup>(1)</sup>
- Paiement de l'impôt sur les sociétés<sup>(1)</sup>

Date de délivrance : le 13/06/2019

Service gestionnaire :  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES GRENOBLE-CHARTREUSE-GRESI  
EQUIPE IFU  
38 AVE RHIN ET DANUBE  
38047 GRENOBLE CEDEX 2  
LUN AU VEN 8H30-12H 13H30-16H FERME LE MERCREDI OU SUR RDV  
Tél : 04 76 39 38 53  
SIE.CHARTREUSE-GRESIVAUDAN@DGFP.FINANCES.GOUV.FR

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

## 10.4 Attestation URSSAF



URSSAF RHONE-ALPES  
6 rue du 19 Mars 1962  
69691 VENISSIEUX CEDEX

A VENISSIEUX, le 13/06/2019

### POUR NOUS CONTACTER

Courriel: <http://www.contact.urssaf.fr>  
Tel: 3957

### RÉFÉRENCES

N°SIREN 812273514

Page 1/2

### CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

### CODE DE SÉCURITÉ

BUP3YZPUV 1N3TDS

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

SAS GR4  
PARC TECHNOLAND  
8 ALL DU PIEMONT  
69800 ST PRIEST

**OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.**

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,  
Le Directeur

C. LOPPIN

### CODE DE SÉCURITÉ

BUP3YZPUM1N3TD5

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

SAS GR4  
487 AV AMBROISE CROIZAT  
38920 CROLLES

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 9 salariés,
- pour une masse salariale de 26661 euros,
- au titre du mois de mai 2019,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	NUMÉRO SIREN
<p>SAS GR4 487 AV AMBROISE CROIZAT 38920 CROLLES</p> <p>Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/2016. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.</p>	<p>812273514</p>

### ATTESTATION DE L'UNION DE RECOURVEMENT

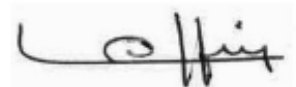
La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS\* à la date du 31/05/2019.

\* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

Fait à : VENISSIEUX  
le : 13/06/2019

Le Directeur  
ou son délégué



C. LOPPIN

## 10.5 Attestations assurances

**CHUBB®**

### Attestation d'assurance Responsabilité Civile *Casualty insurance certificate*

**Chubb European Group SE, La Tour Carpe Diem 31, Place des Corolles Esplanade Nord - 92419 Courbevoie Cedex, atteste couvrir par police Responsabilité Civile N° FRCANA04898 la Société :**

*Chubb European Group SE, Le Colisée, 8 avenue de l'Arche - 92419 Courbevoie Cedex, certifies that*

**CARPOSTAL FRANCE  
PARC TECHNOLOGIE  
8 ALLEE DU PIEMONTE  
69800 SAINT PRIEST**

contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'elle est susceptible d'encourir à l'égard des tiers à l'occasion de l'exercice des activités définies au contrat.

*Is covered under Casualty policy N° FRCANA04898, the purpose of which is to cover the financial consequences of liability incurred by the Insured for damage or injury caused to third-parties and arising from the Insured's activities stated in the Contract.*

#### Assuré additionnel / Additional Insured

Le Souscripteur agit tant pour son compte que pour le compte de / *Acting on its own behalf as well as on behalf of :*

- Autorité organisatrice SYTRAL
- CARPOSTAL France - Parc Technoland - 3 allée de Toscane – 69800 - ST PRIEST
- CARPOSTAL Haguenau - 1 bis place Désiré Brumpt – 67300 – HAGUENAU
- CARPOSTAL Haguenau - ZI EST - 19, rue du RIED – 67340 – SCHWEIGHOUSE
- CARPOSTAL Macon - Rue Lavoisier – 71000 – MACON
- CARPOSTAL Macon - 9 rue Mathieu – 71000 – MACON
- CARPOSTAL Dôle - 17 avenue Aristide Briand – 39100 – DOLE
- CARPOSTAL Dôle - ZAE des Chaucheux – 39100 – FOUCHERANS
- CARPOSTAL Villefranche sur Saône - 150 impasse des prairies – 69400 – ARNAS
- CARPOSTAL Villefranche sur Saône - La Gare - Avenue Grange Blazet – 69100 - Villefranche sur Saône
- CARPOSTAL Agde - 1 bis rue Commandant Réveille – 34300 – AGDE
- CARPOSTAL Agde - 9061 rue de la Guiraudette – 34300 – AGDE
- CARPOSTAL Foncière - Parc Technoland 3 allée de Toscane – 69800 - ST PRIEST
- CARPOSTAL Foncière - rue de Barjon – 38430 – MOIRANS
- CARPOSTAL Bourgogne Franche Comté - Rue Lavoisier – 71000 – MACON
- CARPOSTAL Bourgogne Franche Comté - ZAE des Chaucheux – 39100 – FOUCHERANS
- CARPOSTAL Méditerranée - 9061 rue de la Guiraudette – 34300 – AGDE
- CARPOSTAL Méditerranée - 48 rue Boëldieu – 34500 – BEZIERS
- CARPOSTAL Méditerranée - Zone Artisanale – 34120 – PEZENAS
- CARPOSTAL Interurbain - 511 rue Emile Romanet – 38340 – VOREPPE
- CARPOSTAL Interurbain - Zone Industrielle – 38420 – DOMENE
- CARPOSTAL Interurbain – 38 - CHAMP SUR DRAC
  
- CARPOSTAL Interurbain - ZI de BACON – 38 – GONCELIN
- CARPOSTAL Interurbain - 17, avenue de Chantereine – 38300 - BOURGOIN JAILLIEU

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

## CHUBB®

- CARPOSTAL Interurbain - route de Lyon – 38230 - CHARVIEUX CHAVAGNIEUX
- CARPOSTAL Interurbain - 85 rue André Sentuc – 69200 – VENISSIEUX
- CARPOSTAL Interurbain – 38200 – VIENNE
- CARPOSTAL Interurbain - 45 impasse des Contamines – 74930 - PERS-JUSSY
- CARPOSTAL RIVIERA - 62 promenade du Maréchal Leclerc – 06500 – MENTON
- CARPOSTAL RIVIERA - ZI du haut Carei – 06500 – CASTELLAR
- CARPOSTAL RIVIERA - gare routière avenue de Sospel -- 06500 – MENTON
- CARPOSTAL SALON DE PROVENCE - 839 bld des Ventadouiro ZI de la Gandonne – 13300 - SALON DE PROVENCE

### Limites / Limits :

Garanties Coverages	Montant des garanties Amount
Responsabilité Civile Exploitation / <i>Public liability</i>	7 500 000 € par sinistre / <i>per claim</i>
Dont / <i>included</i>	
Faute Inexcusable / <i>Gross negligence</i>	3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / <i>per claim and in the annual aggregate</i>
Atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles (Dommages Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs) / <i>sudden and accidental pollution</i>	1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / <i>per claim and in the annual aggregate</i>
Dommages matériels et immatériels consécutifs / <i>property damages and financial losses</i>	2 000 000 € par sinistre / <i>per claim</i>
Dont / <i>Included</i>	
Dommages immatériels non-consécutifs / <i>pure financial losses</i>	500 000 € par sinistre / <i>per claim</i>
Dommages aux biens confiés / <i>property in care, custody and control</i>	300 000 € par sinistre / <i>per claim</i>

Garanties Coverages	Montant des garanties Amount
Responsabilité Civile Produits / <i>Products liability</i>	2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / <i>per claim and in the annual aggregate</i>
Dont / <i>included</i>	
Dommages immatériels non-consécutifs / <i>pure financial losses</i>	500 000 € par sinistre et par année d'assurance / <i>per claim and in the annual aggregate</i>
Dont / <i>included</i>	
Responsabilité Civile professionnelle / <i>Professional Indemnity</i> (Articles L211-10 et R211-35 du code du tourisme)	150 000 € par sinistre et par année d'assurance / <i>per claim and in the annual aggregate</i>
Défense Pénale et Recours / <i>Legal Protection</i>	30 000 € par sinistre / <i>per claim</i>

### Période de Garantie / Insurance Period :

Du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 / *From 01 January 2019 to 31 December 2019.*

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

**CHUBB®**

**La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.**


*This certificate is issued as a purpose of information only and is delivered to whom it may be concerned. It does not imply coverage from the Insurer.*

**Cette attestation ne peut engager Chubb European Group SE au-delà des conditions générales et autres documents contractuels, auxquels elle se réfère.**

*The certificate shall not engage Chubb European Group Limited beyond the terms and conditions of the policy which it refers to.*

Fait à Courbevoie, le 22 janvier 2019

Chubb European Group SE,  
entreprise régie par le Code des assurances, au capital social  
de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des  
Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée  
au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.  
Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité  
de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) située 4,  
Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.



Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.



## Attestation d'assurance Responsabilité Civile *Casualty insurance certificate*

Chubb European Group SE, La Tour Carpe Diem 31, Place des Corolles Esplanade Nord - 92419 Courbevoie Cedex, atteste couvrir par police Responsabilité Civile N° FRCANAO4898 la Société :

*Chubb European Group SE, certifies that*

**CARPOSTAL FRANCE  
PARC TECHNOLOGIE  
8 ALLEE DU PIEMONT  
69800 SAINT PRIEST**

contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'elle est susceptible d'encourir à l'égard des tiers à l'occasion de l'exercice des activités définies au contrat.

*Is covered under Casualty policy N° FRCANAO4898, the purpose of which is to cover the financial consequences of liability incurred by the Insured for damage or injury caused to third-parties and arising from the Insured's activities stated in the Contract.*

Conformément à l'avenant n° 6, les garanties du contrat n° FRCANAO4898 sont étendues au marché passé entre l'Assuré et

l'autorité organisatrice SYTRAL dans les limites et conditions suivantes :

Limites / Limits :

Garanties Coverages	Montant des garanties Amount
<b>Responsabilité Civile Exploitation / Public liability</b>	<b>20 000 000 € par sinistre / per claim</b>
<i>Dont / included</i>	
Faute Inexcusable / Gross negligence	3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / per claim and in the annual aggregate
Atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles (Dommages Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs) / sudden and accidental pollution	Garantis par contrat séparé / covered in separate contract
Dommages matériels et immatériels consécutifs / property damages and financial losses	10 000 000 € par sinistre / per claim
<i>Dont / Included</i>	
Dommages immatériels non-consécutifs / pure financial losses	500 000 € par sinistre / per claim
Dommages aux biens confiés, dommages matériels atteignant les biens confiés et dommages immatériels y consécutifs / property in care, custody and control	300 000 € par sinistre / per claim
Responsabilité maître d'ouvrage pour les chantiers dont le coût prévisionnel n'excède pas 1 000 000€	3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / per claim and in the annual aggregate
<i>Dont / Included</i>	
Dommages matériels et immatériels consécutifs / property and financial losses	1 000 000 € par sinistre / per claim
Dommages immatériels non-consécutifs / pure financial losses	300 000 € par sinistre / per claim
<b>Responsabilité Civile propriétaire d'immeubles</b>	<b>5 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / per claim and in the annual aggregate</b>
<b>Responsabilité Civile Produits / Products liability</b>	<b>10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / per claim and in the annual aggregate</b>
<i>Dont / included</i>	
Dommages immatériels non-consécutifs / pure financial losses	2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / per claim and in the annual aggregate

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

**Période de Garantie / Insurance Period :**

---

**Du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 / From 01 January 2019 to 31 December 2019.**

**La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.**

*This certificate is issued as a purpose of information only and is delivered to whom it may be concerned. It does not imply coverage from the Insurer.*

**Cette attestation ne peut engager Chubb European Group SE au-delà des conditions générales et autres documents contractuels, auxquels elle se réfère.**

*The certificate shall not engage Chubb European Group Limited beyond the terms and conditions of the policy which it refers to.*

Fait à Courbevoie, le 21 janvier 2019

Chubb European Group SE,  
entreprise régie par le Code des assurances, au capital social  
de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des  
Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée  
au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.  
Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité  
de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) située 4,  
Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Votre Assurance

▶ AUTOMOBILE



SOC, CARPOSTAL FRANCE  
8 ALLEE DU PIEMONT  
69800 ST PRIEST FR

COURTIER

**RMT COURTAGE EN ASSURANCE**

20 AVENUE DU NEUHOF  
67100 STRASBOURG  
Tél : 03 88 33 01 11  
Fax : 03 88 33 01 12  
Portefeuille : 0314078584

ATTESTATION

Vos références :

Contrat n° 6049904004  
Client n° 0362862720

AXA France IARD, atteste que : **SOC, CARPOSTAL France - 8 ALLEE DU PIEMONT - 69800 ST PRIEST** est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6049904004. CARPOSTAL agit au nom et pour le compte des entités juridiques suivantes, qui ont la qualité d'assuré au titre de ce contrat :

- CarPostal Agde	(urbain)
- CarPostal Haguenau	(urbain)
- CarPostal Doie	(urbain)
- CarPostal Villefranche	(urbain)
- CarPostal Interurbain	(interurbain Isère)
- CarPostal Bourgogne Franche Comté	(interurbain Bourgogne Franche-Comté)
- CarPostal Méditerranée	(interurbain Méditerranée)
- CarPostal Menton	(urbain)
- CarPostal Salon	(urbain)
- CarPostal Bassin de Thau	(urbain)
- CarPostal Loire	(urbain et interurbain)
- GR4 38920 CROLLES	(urbain)

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période du **01/01/2019** au **01/01/2020** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 22 janvier 2019  
Pour la société :

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

Votre Assurance

▶ MISSION

COURTIER

**RMT COURTAGE EN ASSURANCE**

20 AVENUE DU NEUHOF

67100 STRASBOURG

Tél : 03 88 33 01 11

Fax : 03 88 33 01 12

Portefeuille : 0314078584

SOC, CARPOSTAL FRANCE  
3 ALLEE DE TOSCANE  
PARC TECHNOLAND  
69800 ST PRIEST FR



Vos références :

Contrat n° 6068108804

Client n° 0362862720

AXA France IARD, atteste que :

**SOC, CARPOSTAL FRANCE  
3 ALLEE DE TOSCANE  
PARC TECHNOLAND  
69800 ST PRIEST**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° **6068108804 MISSION** ayant pris effet le **01/01/2014**.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2019** au **01/01/2020** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS  
le 28 février 2019  
Pour la société :

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1



**Cabinet d'assurances RMT**  
P. Roger & G. Tonnelier agents GAN  
20 avenue du Neuhoef – CS 60 072  
67 020 Strasbourg Cedex 1

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Patrick Roger et Guy Tonnelier agents généraux de la compagnie Gan Incendie Accidents - 8-10, rue d'Astorg – 75383 Paris Cedex 08, certifient par la présente, que la société :

**CarPostal France**  
Parc Technoland  
8 allée du Piémont  
69800 ST-PRIEST

Agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales présentes et à venir dont notamment, les assurés additionnels mentionnés ci-après :

**Assurés additionnels :**  
CarPostal Interurbain  
CarPostal Agde  
CarPostal Bourgogne Franche Comté  
CarPostal Pyrénées  
CarPostal Méditerranée  
CarPostal Dole  
CarPostal Haguenau  
CarPostal Macon  
CarPostal Villefranche-sur-Saône  
CarPostal Foncière SCI  
CarPostal Riviera  
CarPostal Salon en Provence  
Carpostal Bassin de Thau  
GR4

Est titulaire de la police n° A06768 – 101.646.802 couvrant les évènements listés ci-après, et moyennant les franchises précisées.

**Risques sis :** Parc Technoland 8 allée du Piémont 69800 ST-PRIEST, et partout en France où besoin est et/ou sera et notamment aux adresses des dépôts, ateliers, agences, bureaux administratifs, et immeubles occupés par les assurés au présent contrat.

**Indice Risques Industriel de souscription du contrat :** 5160

**Indice à ce jour :** 6134

**Périodes de garantie :** Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Page 1 sur 2

Gan Assurances – Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE 6512Z  
Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr  
Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros (entièrement versé) – RCS Paris 340 427 616 – APE 6511Z  
Sièges sociaux : 8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08  
Entreprises régies par la Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) – 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

1370-4/2018-03/2018



EVENEMENTS GARANTIS	FRANCHISES
-Incendie et Explosions, y compris ceux provoqués par des Émeutes, Mouvements populaires, Actes de terrorisme ou de Sabotage ou des Attentats (loi du 09/09/86), Chute de la foudre	<p style="text-align: center;"><b>Pour tout sinistre il sera appliqué une franchise absolue, toujours déduite de 1 500 € (à la date de souscription)</b></p>
-Tempêtes, Grêle et Neige sur les toitures, Chute d'appareils de navigation aérienne, Choc d'un véhicule terrestre, Fumées, Dégâts des eaux, Gel	
-Tous dommages résultant d'actes de Vandalisme, Émeutes, Mouvements populaires, Actes de terrorisme et de Sabotage, Attentats (loi du 09/09/86)	
-Dommages électriques	
-Bris de Glaces	
-Bris de machines : matériel stationnaire dont les stations de lavage et stations-services de carburant ainsi que les antennes relais émetteurs récepteurs	
-Bris de machines : matériel informatique à savoir les équipements informatiques et bureautiques et le P.C.C. (Poste de Contrôle de Circulation) -Dommages matériels -Frais de reconstitution et frais supplémentaires	
-Vol	<p style="text-align: center;"><b>3 jours ouvrés</b></p>
- Autres dommages non désignés (Tous Risques Sauf) y compris effondrement des bâtiments.	
- Frais supplémentaires d'exploitation	<p style="text-align: center;"><b>Franchises légales</b></p>
-Catastrophes naturelles : dommages matériels et Pertes d'exploitation	<p style="text-align: center;"><b>Franchises prévues aux conventions spéciales A5210</b></p>
-Responsabilité civile Propriétaire d'immeuble	

**La présente attestation est établie pour valoir ce que droit, sous réserve du règlement de la prime, et ne saurait engager l'assureur au-delà des termes et conditions de la police en vigueur.**

Fait à Strasbourg, le 27/02/2019

Pour la Compagnie,  
Les agents généraux

**CABINET D'ASSURANCES R.M.T.**  
 20, av. du Neuhof  
 BP 60 072  
 67020 STRASBOURG Cedex 1  
 Tél. 03 88 33 01 11

Page 2 sur 2

Gan Assurances - Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE: 6512Z  
 Tél.: 01 70 94 20 00 - www.gan.fr  
 Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros (entièrement versés) - RCS Paris 340 427 616 - APE: 6511Z  
 Sièges sociaux: 8-10, rue d'Astorg - 75083 Paris Cedex 08  
 Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 81, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09



## ATTESTATION D'ASSURANCE

Gan Assurances IARD, 8-10 rue d'Astorg – 75383 Paris Cedex 08 – certifie par la présente que la société :

**CarPostal France**  
Parc Technoland  
3 allée de Toscane  
69800 Saint-Priest

Ainsi que ses assurés additionnels :

CarPostal Agde  
CarPostal Bassin de Thau  
CarPostal Bourgogne Franche Comté – Dôle Interurbain  
CarPostal Libellule - Villefranche  
CarPostal Méditerranée  
CarPostal Ritmo  
CarPostal Riviera  
CarPostal Salon  
CarPostal TGD  
CarPostal Trema  
CarPostal TUB  
CarPostal Isère - Bourgoin  
CarPostal Isère – Voreppe  
CarPostal Loire

Est titulaire d'un contrat d'assurance Incendie du Parc Roulant N° **141.285.032**, ayant pris effet le 01.01.2014 et couvrant notamment les risques suivants :

- Incendie du parc roulant en circulation, en entretien, au repos ou en réparation
- Explosions - chute de la foudre - tempêtes - dégâts de fumées
- Catastrophes naturelles
- Événements naturels à caractère exceptionnel hors catastrophes naturelles
- Actes de vandalisme, attentats

Limite contractuelle d'indemnité 10 000 000 €

Événements naturels à caractère exceptionnel hors catastrophes naturelles limités à 3 000 000 €

Franchise : 50.000 €

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2019 au 31/12/2019**.

Elle est établie pour valoir ce que droit, sous réserve du règlement de la prime, et ne saurait engager l'assureur au-delà des termes et conditions de la police en vigueur.

Fait à Strasbourg le mercredi 27 février 2019

Pour la compagnie,

Les agents généraux

Patrick ROGER et Guy TONNELIER

CABINET D'ASSURANCES R.M.T.

20, av. du Neuhof  
BP 60 072  
67019 STRASBOURG Cedex 1  
TEL 03 88 33 01 11

## Attestation d'assurance

### Contrat Assurance Protection environnementale N°FRENVA14838

**Chubb European Group SE, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord- 92400 COURBEVOIE certifie par la présente que la société :**

**CARPOSTAL FRANCE  
 8 ALLEE DE PIEMONT  
 69800 SAINT PRIEST**

bénéficie des garanties du contrat d'assurance N° FRENVA14838 souscrit auprès de notre Société et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent en raison de Dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, et résultant d'atteintes à l'environnement imputables à l'exercice des Activités Garanties dans l'enceinte des Sites Couverts ou imputables aux Opérations Couvertes de l'Assuré.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévue au contrat.

**Sa validité qui ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.**

Fait à Courbevoie le, 27 février 2019, pour valoir ce que de droit,

Chubb European Group SE,  
 entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.  
 Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75496 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896,176,662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75496 PARIS CEDEX 09.



Chubb European Group SE  
La Tour Carpe Diem  
31, Place des Corolles, Esplanade Nord,  
92419 Courbevoie Cedex  
France

T +33 1 55 91 45 45  
F +33 1 47 88 45 10  
www.chubb.com/fr

CHUBB

## Attestation d'assurance Responsabilité des dirigeants

Nous, soussignés Chubb European Group SE, La Tour Carpe Diem, 31 place des Corolles, Esplanade Nord, 92419 Courbevoie cedex, confirmons que CARPOSTAL FRANCE – PARC TECHNOLOGIE 69800 SAINT PRIEST, a souscrit un contrat Responsabilité des Dirigeants n° FRDRN003597 aux conditions suivantes :

<b>Numéro de contrat :</b>	FR71003115
<b>Société souscriptrice :</b>	CARPOSTAL FRANCE PARC TECHNOLOGIE 69800 SAINT PRIEST France
<b>Période de garantie :</b>	Du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 (24h00, heure de Paris)
<b>Limite :</b>	3.000.000 EUR par période d'assurance
<b>Part Chubb :</b>	100%
<b>Territorialité</b>	Monde Entier à l'exclusion de toute Réclamation introduite en tout ou partie en Iran, Syrie, Corée du Nord, Nord Soudan, Cuba et Crimée

**LA PRESENTE ATTESTATION D'ASSURANCE NE SAURAIT ENGAGER  
L'ASSUREUR AU-DELÀ DES TERMES ET CONDITIONS DE LA POLICE  
AUXQUELS ELLE SE REFERE SOUS RESERVE DU PAIEMENT DE LA PRIME  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE L'EMISSION DE LA  
PRESENTE NOTE DE COUVERTURE**

Fait à Courbevoie, le 27 février 2019

Chubb European Group SE,  
entreprise régie par le Code des assurances, au capital social  
de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des  
Corolles, Esplanade Nord, 92419 Courbevoie Cedex  
au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374  
Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution de France  
1102 de Courbevoie Cedex CS 9241903597 PARIS CEDEX 09

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896,176,662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459,75436 PARIS CEDEX 09.

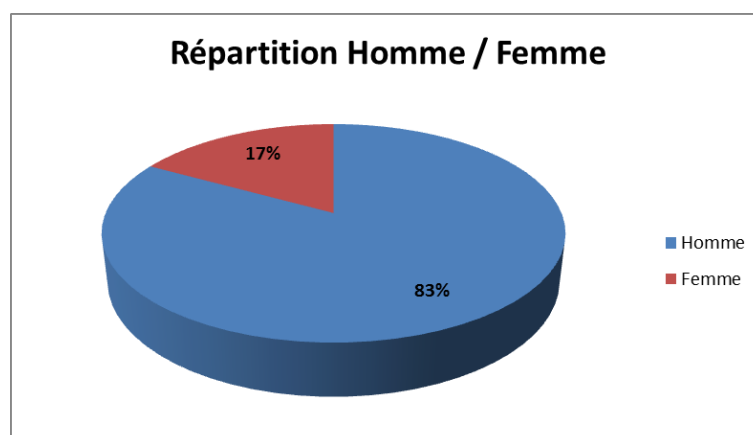
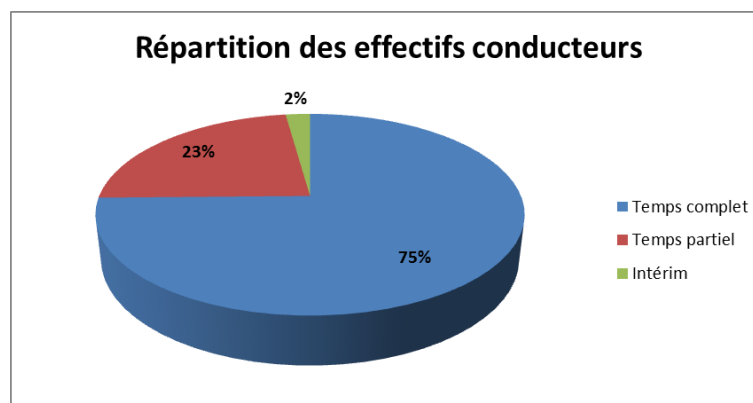
FR0380D-A 7/16 FR\_201501\_FL\_DO\_Attestation Français

1

## 10.6 Personnel au 31/08/2019

Pour le fonctionnement et l'exploitation du réseau TouGo, 100 personnes travaillent au quotidien, dont 91 conducteurs.

Effectifs	Bureaux	Contrôle	Agence	Conducteurs	TOTAL
<b>TOTAL</b>	4	2	3	91	<b>100</b>



Dans les services Marketing et Exploitation de GR4, 9 personnes sont présentes du lundi au vendredi (du lundi au samedi à l'agence) :

Sexe du salarié	Date entrée GR4	Heure mensuelle	Service	Intitulé poste	Statut
Féminin	27/11/2017	151,67	COM	ASSISTANTE MARKETING	EMP
Féminin	02/07/2019	151,67	COM	AGENT COMMERCIAL	EMP
Féminin	19/12/2016	151,67	COM	AGENT COMMERCIAL	EMP
Féminin	24/05/2019	151,67	MRK	RESPONSABLE VENTES	AM
Féminin	13/05/2019	151,67	MRK	RESPONSABLE COMMERCIAL	AM
Masculin	24/07/2017	151,67	MRK	RESPONSABLE MARKETING	CA
Masculin	01/09/2015	151,67	EXP	RESPONSABLE EXPLOITATION	CA
Masculin	07/09/2015	151,67	EXP	CONTROLEUR	AM
Masculin	01/01/2018	151,67	EXP	CONTROLEUR	AM

Le Directeur et le Gestionnaire d'applications viennent compléter les équipes Marketing et Exploitation. Ils sont mis à disposition par CarPostal.